



Hebdomadaire
Paraît le vendredi
N° 2566
6 octobre 2017
1,20 € • DOM: 1,80€



Prolétaires de tous les pays, unissons-nous!

LUTTE **OUVRIÈRE**

UNION COMMUNISTE (trotskyste)

**Le journal
d'Arlette Laguiller**

Faire reculer ce gouvernement des riches!



Espagne

**L'affrontement
de deux
nationalismes**

page 8

10 octobre

**Pour une
riposte
d'ensemble**

page 4

Hôpitaux

**Économies aux
dépens des malades
et du personnel**

page 14

Faire reculer ce gouvernement des riches !

L'émission Cash Investigation sur France 2 consacrée aux conditions de travail dans les supermarchés et entrepôts Lidl ainsi que dans les centres d'appel de Free a donné l'occasion à des employés de dénoncer les cadences infernales, l'absence de pauses, les pressions de l'encadrement, les licenciements abusifs.

Beaucoup de travailleurs ont pu reconnaître dans ces reportages les conditions de travail qui leur étaient imposées. Dans bien des entreprises, et pas seulement les plus petites, les travailleurs doivent se défendre contre l'arbitraire patronal et l'aggravation de l'exploitation.

En démantelant le Code du travail, le gouvernement supprime les quelques limites légales qui contribuaient à freiner un peu certains patrons. Les mesures gouvernementales laisseront les mains encore plus libres aux employeurs, qui n'auront même plus à craindre la sanction des Prud'hommes.

Plus grave encore, en permettant de négocier entreprise par entreprise des droits collectifs qui étaient jusque-là garantis à l'échelle du secteur, le gouvernement ouvre la porte à de nouvelles offensives contre les salaires, l'emploi et les conditions de travail.

Les chauffeurs routiers qui se mobilisent depuis une semaine dénoncent la possibilité offerte au patronat du secteur de supprimer leurs primes et d'imposer ainsi une baisse de salaire pouvant atteindre 1 200 euros. Ce que redoutent les routiers, tous les autres salariés ont des raisons de le craindre.

Après avoir démantelé le Code du travail, le gouvernement s'apprête à recommencer la farce du dialogue social pour imposer de nouvelles régressions sociales. Macron a déjà annoncé qu'il recevrait les dirigeants des centrales syndicales à l'Élysée le 12 octobre pour aborder les prochaines réformes sociales, notamment celle de l'Assurance chômage.

Le Premier ministre Édouard Philippe le déclare ouvertement : il veut favoriser le capital et les plus riches.

Le budget qu'il s'apprête à faire voter réduit de plusieurs milliards l'impôt sur les bénéfices des entreprises et sur la fortune. L'ISF serait remplacé par un impôt auquel échapperaient les actions et les produits financiers, mais aussi les jets, les yachts, les chevaux de course et les lingots d'or. « C'est un budget du pouvoir d'achat », prétend le gouvernement. Le pouvoir d'achat des riches, faut-il ajouter !

Pour financer ces cadeaux, le gouvernement prévoit 15 milliards d'euros d'économies en rognant sur toutes les dépenses de l'État, en particulier celles qu'il consacrait aux besoins les plus essentiels des classes populaires. La liste de ces mesures qui réduisent le pouvoir d'achat des travailleurs et de leurs familles s'est allongée semaine après semaine : augmentation de la CSG, suppression de dizaines de milliers de contrats aidés, baisse des APL, augmentation du forfait hospitalier...

Macron et Philippe ne cessent de répéter : « Nous avons été élus sur ce programme. » C'est déjà un mensonge : seuls 18 % des inscrits ont voté pour Macron et son programme au premier tour de l'élection présidentielle.

Mais, de toute façon, il n'y a pas à se laisser prendre à ce piège : en Mai 68, les dix millions de travailleurs qui se sont mis en grève ne se sont pas préoccupés de la façon dont de Gaulle avait été élu !

Les travailleurs sont attaqués, ils doivent se défendre ! Pour se faire craindre du patronat et inverser le rapport de force, il faut se préparer à un mouvement d'ensemble, à une lutte généralisée qui entraîne tout le monde du travail.

Dans le transport routier, plusieurs organisations syndicales appellent à poursuivre les actions. Une journée de grève est appelée le 10 octobre dans la fonction publique. Toutes ces manifestations doivent être un succès.

Mais il est aussi indispensable d'aller rapidement vers une nouvelle journée d'action nationale. Il faut permettre à toutes les mobilisations de s'inscrire dans le combat commun contre le gouvernement et le patronat.

Les travailleurs sont à la base de tout. C'est nous qui faisons fonctionner toute la société, sans nous ; aucun bien matériel ne serait produit, aucun service public ne fonctionnerait.

Cela nous donne la force de faire ravalé tous ses plans à ce gouvernement des riches.

Au sommaire

LEUR SOCIÉTÉ	
Une campagne odieuse : « aisés », les retraités ?	4
ISF : yacht ou pas, c'est tout bénéfice pour les riches	4
Hôtels de luxe : les salariés sous-traitants dans le collimateur	4
Lidl : « patron, on est mal »	5
Free : exploiter en toute liberté	5
Compte pénibilité : disparu des radars	5
FO : Jean-Claude Mailly désavoué	6
CFDT : dur de défendre le gouvernement	6
Edmond Maire : l'homme du « recentrage » de la CFDT	6
Projet de loi sur l'immigration : la chasse aux migrants continue	7
Acharnements contre les migrants et leurs soutiens	7
Loi antiterroriste : souriez, on vous surveille	7
Banques : faire du profit avec la misère	7
Viol d'une enfant : un jugement révoltant	10

DANS LE MONDE	
Indépendants : que cache la fin du RSI ?	10
Un film de Raoul Peck : Le jeune Karl Marx	16
Espagne : l'affrontement des deux nationalismes	8
États-Unis : un geste raciste de Trump	8
Union européenne : migrants, l'accueil des barbelés	9
Des naufrages sans témoins, sans sauveteurs	9
Yémen : la guerre du pouvoir saoudien et de ses soutiens impérialistes	9
Arabie saoudite : le progrès à pas de tortue	9
Lafarge en Syrie : l'État français complice	16
Serbie : la grève chez Fiat-Chrysler	16
ENTREPRISES	
Nokia-Villarcoux : les 600 licenciements	11
Engie : centre d'appels en lutte	11
Leclerc - Conflans : coup de colère	11

Bus de Moulins : 21 jours de grève des conducteurs	11
Whirlpool - Amiens : Macron joue au sauveur d'emplois	12
Renault - Douai : moins de voitures, pas moins de travail	12
Cooper Standard - Rennes : les Temps modernes	12
Vélib' : en lutte pour les emplois	12
Chantiers STX - Saint-Nazaire : coréen, français, italien, un patron reste un patron	13
SNEM Montreuil : l'entreprise polluée, les riverains résistent	13
13 octobre : manifestation nationale des victimes de l'amiante	13
Hôpitaux : nouvelles technologies et vieux maux	14
La grande misère en Auvergne, Rhône-Alpes... et ailleurs	14
La Poste - Loire-Atlantique : les facteurs de plusieurs centres courrier en grève	14
Châlons : la mobilisation empêche un licenciement	14
RUSSIE 1917	
Le comité révolutionnaire prépare l'insurrection	15

Lutte ouvrière dans les kiosques

Notre journal est disponible chez les marchands de journaux, distribué par les Messageries lyonnaises de presse (MLP).

Les idées que nous défendons doivent pouvoir entrer en contact avec un plus large public. C'est pourquoi nous comptons sur tous nos amis, militants et sympathisants ou lecteurs occasionnels. Ils peuvent intervenir auprès des marchands de journaux qu'ils connaissent, pour que ceux-ci affichent notre journal, et les en remercier, non seulement en leur achetant *Lutte ouvrière* mais en les privilégiant pour leurs autres achats de presse. Ils peuvent aussi nous signaler les points de vente où *Lutte ouvrière* n'apparaît pas, mais où ils pensent que ce serait souhaitable. Sur le site Internet de *Lutte ouvrière* (rubrique « dans les kiosques ») on peut trouver la liste des points de vente où notre journal est disponible.

Merci à tous nos lecteurs de faire mieux connaître *Lutte ouvrière*.

Concertation : la comédie recommence

Après les ordonnances contre le Code du travail, après les mesures antiouvrières contenues dans la loi de finance pour l'année 2018, le gouvernement prépare son mauvais coup d'après, contre l'Assurance chômage.

Le 12 octobre, il doit recevoir les leaders syndicaux pour leur parler de l'apprentissage, de la formation professionnelle et de l'Assurance chômage.

Les déclarations de Pénicaud, la ministre du Travail, ont déjà donné le ton. C'est elle qui a pointé du doigt les chômeurs qui

bénéficient « des deniers publics, sans faire aucune recherche, sans avoir aucune difficulté ». À partir de la fin octobre, son ministère du Travail rejouera la comédie des réunions de concertation avec les responsables syndicaux. Avec la complicité de ces derniers, elle espère lanterner une fois de

plus les travailleurs.

Offensive après offensive, le gouvernement fait le ménage dans la législation sociale. Il retire tous les points d'appui qui pouvaient encore permettre à des travailleurs de résister au chantage patronal visant à aggraver l'exploitation et baisser les salaires. Le bulldozer antisocial de Macron ne s'arrêtera pas de lui-même, car il est poussé en permanence par le grand patronat.

Pierre Royan

Macron et sa politique : ceux qui créent les richesses et ceux qui les accaparent

Le président et son Premier ministre assument tranquillement le fait de convertir les milliards d'euros de coupes budgétaires imposées aux travailleurs en milliards de cadeaux faits aux très riches.

Macron se targue d'être le président des riches... mais ce serait pour mieux faire le bonheur des pauvres. Il s'agirait, a-t-il affirmé au *Journal du dimanche*, de « ne pas sanctionner la réussite », de « faire revenir les talents ». Et Edouard Philippe de préciser à la télévision : « Il faut attirer les gens riches, ceux qui paient des impôts et participent à la création de richesses. »

Pour Macron, Philippe et des générations de porte-parole des possédants, la richesse crée l'activité économique, apportant aux pauvres les moyens de gagner leur pitance. En présentant ainsi le fonctionnement de la société, ces gens décrivent en fait leur propre situation de larbins des possédants. De leur point de vue, en effet, plus

les maîtres sont puissants plus les valets sont gras. Pour eux, et eux seuls, la richesse ruisselle de haut en bas : lorsque les Bolloré, Peugeot et Bettencourt ont de la dinde, ils laissent le croupion aux Macron, aux Philippe et à leurs semblables. Mais, en fait de richesse, ni les uns ni les autres ne créent quoi que soit.

La richesse est le produit du travail social. Les capitalistes et leur cour ne font que l'accaparer, se la disputer et, finalement, la dilapider. De plus, ils luttent en permanence pour réduire la part qui revient aux travailleurs, pourtant seuls et véritables créateurs de cette richesse.

Les mesures de ce gouvernement, suivant celles des gouvernements précédents et imitant celles de

tous les gouvernements du monde, se bornent à diminuer la part des classes laborieuses dans les richesses produites et à augmenter celle de la classe exploiteuse. Mais rien ne pourra forcer des capitalistes à investir dans la production, puisque la finance est plus rentable. Tout, au contraire, les poussera à durcir les conditions d'exploitation, entre autres en supprimant des emplois et en faisant faire le travail par ceux qui restent.

Le capital supplémentaire offert par Macron et volé aux travailleurs sera donc dilapidé dans la spéculation. La cote des œuvres d'art grimpera, comme celle des grands millésimes, la taille des yachts augmentera, le nombre des lingots se multipliera. Mais, même si le champagne a plus de bulles, ce n'est pas cela qui créera des emplois.

Paul Galois



Dans la manifestation du 21 septembre.

Grève du 10 octobre : élargir le mouvement de la fonction publique !

L'ensemble des neuf syndicats de la fonction publique appellent à faire grève et à manifester le 10 octobre.

Ce ne sont pas les motifs de colère qui manquent. La dégradation des services publics, du fait de la baisse des budgets dans les villes et les quartiers populaires, touche à la fois les travailleurs de ces collectivités et la population. Dans les transports publics, dans les hôpitaux, dans les écoles, le manque de personnel est déjà criant. La suppression de plus de 100 000 emplois aidés est une catastrophe pour ceux qui se retrouvent à Pôle emploi au terme de leur contrat. C'est aussi une aberration car ils occupaient des fonctions utiles et même souvent indispensables.

Pour les fonctionnaires eux-mêmes, ce n'est que le début d'une dégradation bien plus importante. L'objectif pour le gouvernement est toujours d'opérer 120 000 suppressions de postes, même si pour 2018 le ministre de l'Action et des Comptes publics,

Darmanin, s'est voulu rassurant en n'en annonçant « que » 1600.

Comme pour les travailleurs du privé, le niveau de vie des travailleurs de l'État baisse régulièrement. Le gouvernement veut amplifier ce recul en gelant à nouveau le point d'indice, déjà bloqué de 2010 à 2016, c'est-à-dire en gelant les salaires, alors que la CSG augmentera à partir de janvier de 1,7 % et qu'aucune compensation n'est envisagée. Attaque supplémentaire, le gouvernement rétablit également le jour de carence, c'est-à-dire le non-paiement du premier jour d'arrêt maladie.

Les travailleurs de la fonction publique sont attaqués de la même façon que les travailleurs du privé avec les ordonnances Macron visant à faire disparaître tout droit collectif et à faciliter encore les licenciements. La réponse, pour être à la hauteur de l'attaque, ne peut être que la mobilisation de tous les travailleurs, du public comme du privé.

Antoine Ferrer

AGENDA

Tours

Samedi 7 octobre

à partir de 14h30

Salle des fêtes

de Saint-Pierre-des-Corps

à 19 heures, intervention

de Nathalie Arthaud

Besançon

Samedi 7 octobre

à partir de 16 heures

Salle de la Malcombe

Fêtes régionales de Lutte ouvrière

Dijon

Dimanche 8 octobre

à partir de 12 heures

Salle Jean-Boulay à Longvic

à 15 heures, intervention

de Nathalie Arthaud

Lille

Samedi 14 octobre

à partir de 15 heures

Espace Concorde, rue Carpeaux,

à Villeneuve-d'Ascq

à 19 heures, intervention

de Nathalie Arthaud

Orléans

Samedi 14 octobre

à partir de 14h30

Salle des Bicharderies,

ZA des Bicharderies

à Fleury-les-Aubrais

Grenoble

Dimanche 15 octobre

à partir de 11 heures

Salle des fêtes

d'Échirolles



Strasbourg

Samedi 21 octobre

à partir de 15h30

Foyer 23, rue du Lazaret

Strasbourg-Neudorf

à 18 heures, intervention

de Nathalie Arthaud



La manifestation du 28 septembre.

Une campagne odieuse : « aisés », les retraités ?

La manifestation annuelle des retraités, qui s'est tenue jeudi 28 septembre, a rassemblé plus de mécontents que d'habitude, et pour cause ! Ceux que certains médias se complaisent à traiter de retraités aisés, répétant comme des perroquets la propagande gouvernementale, subissent des atteintes accrues à leur niveau de vie sous le fallacieux prétexte de solidarité avec les jeunes.

Macron avait annoncé la couleur avant son élection. « Aux plus aisés des retraités, je leur demanderai un effort », avait-il déclaré. Mais, pour lui et ses ministres, avec 1200 euros par mois on deviendrait un nanti. Car c'est à partir de ce seuil que les retraités verront leur CSG augmenter de 1,7% au 1^{er} janvier, soit une ponction d'au moins 20 euros par mois. 60% des retraités vont être touchés par cette mesure.

Par ailleurs 560 000 retraités, sur quelque quatorze millions, ne touchent que 800 euros au titre de l'allocation de solidarité pour personnes âgées, et d'autres doivent se contenter de 1 037 euros de retraite de base, soit 22 euros au-dessus du seuil de pauvreté ! Et cela à condition d'avoir cotisé un nombre suffisant d'annuités, ce qui est loin d'être le cas pour tous. Compte tenu du nombre de carrières incomplètes, la Caisse nationale d'assurance vieillesse a calculé que la retraite moyenne se situe à 687 euros par mois, en divisant le montant total de ce qu'elle verse par le nombre d'allocataires.

La plupart des retraités connaissent un blocage de leur pension depuis 2013, ce qui représente une perte de pouvoir d'achat de 3,6%. Pour les fonctionnaires, elle reste bloquée, et aux autres on a promis une augmentation de 0,8% – ce qui est déjà minime – au 1^{er} octobre, mais le gouvernement la repousse

maintenant au 1^{er} janvier. Quant aux retraites complémentaires, qui représentent souvent une part importante de la pension, elles ne bougeront pas.

Malgré toutes ces ponctions sur leur niveau de vie et le bas niveau de la plupart des pensions, le gouvernement et les médias ne cessent de stigmatiser les retraités, laissant croire qu'ils mènent la grande vie sans se soucier des difficultés des autres, et qu'ils ne mériteraient pas qu'on leur verse un argent dont ils n'ont nul besoin. Mais cet argent que les retraités perçoivent, d'où sort-il, si ce n'est de leur poche ? Mois après mois, pendant toute une vie de travail, une partie de leur salaire leur a été prélevée pour financer des caisses de retraite. Il s'agit de leurs économies, pas de l'argent qu'ils auraient volé à l'État ou à plus pauvres qu'eux. Quant à reprocher aux retraités leur manque de solidarité, c'est oublier qu'ils sont bien nombreux ceux qui, en dépit d'une petite retraite, se privent pour aider des jeunes de leur famille au chômage.

Tant mieux si, après plus de quarante ans de travail, un certain nombre d'entre eux vivent convenablement, sans avoir à trop se soucier du lendemain. Ce n'est rien en comparaison de ce que leur travail a rapporté à leurs employeurs, et ce n'est qu'une goutte dans l'océan de la richesse des possédants.

Marianne Lamiral

ISF : yachts ou pas, c'est tout bénéfique pour les riches

En excluant du calcul de l'ISF les actions, obligations, assurances vie et tout ce qui ne concerne pas le patrimoine immobilier, Macron fait un cadeau d'au moins 5 milliards d'euros aux plus riches.

C'est pourtant sur une partie peut-être symbolique mais financièrement dérisoire de cette mesure que se concentrent les polémiques : la taxation des yachts, voitures de luxe, jets et autres.

Bien sûr, il est difficile au gouvernement de soutenir que l'exonération de ces objets de luxe, dont la seule utilité pour les très riches est d'épater leurs semblables, pourrait « permettre d'orienter l'épargne vers le financement des entreprises et l'investissement », la justification officielle de la quasi-suppression de l'impôt sur la fortune. Du coup, certains évoquent une possible nouvelle taxe sur les objets de luxe.

Mais ces signes ostentatoires de richesse représentent peu de chose par rapport aux milliards récupérés par les grandes familles capitalistes grâce à la réforme de l'ISF, des sommes qui vont s'investir dans la spéculation et les opérations financières, et certainement pas dans les créations d'emplois. On compte par exemple seulement 34 voiliers et 45 navires à moteur battant pavillon français et qui pourraient être taxés, le reste étant immatriculé dans différents paradis fiscaux.

C'est précisément parce que les riches ne risquent rien là-dedans que ministres et députés de la majorité se font un

plaisir d'agiter l'affaire. Le député macroniste Joël Giraud, rapporteur du budget, a d'emblée déclaré que « des symboles de ce genre doivent être beaucoup plus taxés ». Le ministre de l'Action et des Comptes publics, Gérard Darmanin, est allé dans le même sens en se déclarant lui aussi « favorable à la taxation de ces produits ostentatoires ». Il a ainsi pris à contre-pied Bruno Le Maire, le ministre de l'Économie, qui avait affirmé sans rire un peu plus tôt qu'une telle taxation aboutirait à « ouvrir la boîte de Pandore qui consisterait à fracasser les riches pour aider les pauvres ».

Que les joujoux des super-riches soient taxés ou non, la population n'en continuera pas moins à payer les cadeaux faits aux patrons dans le budget 2018.

Daniel Mescla

Hôtels de luxe : les salariés sous-traitants dans le collimateur

Depuis des années, des travailleurs des hôtels de luxe se battent contre la politique du diviser pour régner pratiquée par les directions de ces hôtels.

Chargés du nettoyage, du gardiennage ou des nombreux autres services proposés à la clientèle, la plupart des travailleurs des hôtels de luxe sont employés par des entreprises sous-traitantes. Seule une minorité d'entre eux est salariée par l'hôtel lui-même. Mais, dans plusieurs hôtels, le syndicat CGT a réussi à faire élire des travailleurs des entreprises sous-traitantes comme délégués du personnel de l'hôtel, ce qui est permis par le Code du travail.

Cela ne plaît évidemment pas aux directions des hôtels ni à celles des entreprises sous-traitantes, et elles mènent parfois la vie dure aux délégués du personnel ainsi élus. C'est ce qui vient d'arriver à Bilal Coulibaly, salarié de l'entreprise de nettoyage Acqua et élu délégué du personnel à l'hôtel du Collectionneur, près du parc Monceau à Paris. Alors qu'il avait été agressé à coups de chaise dans la cafétéria du personnel de



Dans la manifestation du 12 septembre.

l'hôtel, la direction d'Acqua retournait la situation et lançait une procédure de licenciement contre lui en l'accusant d'avoir sorti un couteau, ce que tous les témoins niaient.

Le soutien à Bilal s'est vite organisé. Mercredi 27 septembre, des femmes de chambre d'Acqua et des salariés de l'hôtel du Collectionneur se sont mis en grève, et un rassemblement a été organisé à midi devant l'hôtel, où sont venues une centaine de personnes. Lundi 2 octobre, les travailleurs d'Acqua ont de nouveau débrayé et ont rejoint le deuxième rassemblement organisé devant l'hôtel. Leur détermination a payé : la direction a décidé de retirer la procédure de licenciement et Bilal a repris le travail le

lendemain.

Macron, dont les ordonnances font le catalogue des desiderata des patrons, n'a pas oublié ceux des hôtels de luxe. Un petit article passé inaperçu stipule que « pour les salariés mis à disposition [...], la condition de présence dans l'entreprise utilisatrice est de douze mois continus pour y être électeurs. Les salariés mis à disposition ne sont pas éligibles dans l'entreprise utilisatrice. » C'est une crapulerie de plus, dans la longue liste des attaques contre les salariés que contiennent les ordonnances. Les salariés des hôtels de luxe qui ont participé aux manifestations des 12 et 21 septembre ne s'y sont pas trompés, et ils comptent bien continuer la mobilisation.

Valérie Fontaine

Lidl: "Patron, on est mal!"

Mardi 26 septembre, le magazine Cash investigation de France 2 a dénoncé les conditions de travail des salariés de Lidl, ainsi que ceux de l'opérateur téléphonique Free. L'entreprise Lidl, dont le principal actionnaire, Dieter Schwarz, détient la troisième plus grande fortune d'Allemagne, compte 1 500 magasins et 30 000 salariés en France. L'émission a souligné l'exploitation des salariés de Lidl et de la grande distribution en général.

Depuis 2013, le management de Lidl a décidé d'augmenter de 15 % la productivité des salariés. Les caissières, travaillant six ou sept heures sans pause, sont devenues polyvalentes, passant de la caisse à la mise en rayon ou au nettoyage. Dans les entrepôts, les préparateurs de commandes doivent tenir l'objectif de porter 250 colis pendant sept heures, soit l'équivalent de huit tonnes par jour. Les salariés sont culpabilisés s'ils n'atteignent pas les

objectifs ou s'ils sont en arrêt maladie. Et tout est fait pour les isoler les uns des autres. Les caissières ont interdiction de parler ou de rire pendant le travail. Les préparateurs, munis d'une machine à commande vocale qui leur parle dans un casque, n'ont le droit d'utiliser que 47 mots techniques et se font rappeler à l'ordre par la machine s'ils saluent un collègue, par exemple.

Enfin, après avoir usé le dos, les poignets et les épaules de ses salariés, Lidl



Les travailleurs en grève du Lidl de Rousset.

les licencie pour inaptitude: sur les 2218 salariés déclarés inaptes en cinq ans, Lidl n'en a reclassé que 22.

Dès le lendemain de l'émission, les langues se sont déliées. Le matin du 26 septembre, les salariés de l'entrepôt Lidl de Rousset, dans les Bouches-du-Rhône, s'étaient mis en grève pour protester contre le licenciement d'un de leurs collègues pour faute

grave, pour avoir quitté son poste 23 minutes avant la fin de son service. Le délégué syndical CGT du site témoigne, « Ce qu'on a vu à la télé, c'est notre quotidien. Ceux qui travaillent en magasin ne savaient pas forcément comment ça se passe en entrepôt, et vice versa. » Les salariés de Rousset ont également reconnu « les petites phrases assassines de la hiérarchie,

les menaces officieuses entre deux portes ».

Après trois jours de grève, les salariés ont finalement obtenu que le licenciement de leur collègue soit qualifié « sans cause réelle et sérieuse », ce qui lui donnera droit à des indemnités. D'après l'un d'eux, « la première chose qu'on a gagnée, c'est le respect. Et il y aura d'autres combats. »

Julie Lemée

Free: exploiter en toute liberté

Le fondateur de l'opérateur téléphonique Free, Xavier Niel, est la neuvième fortune de France avec 7,2 milliards d'euros.

En 2012, les vendeurs d'un magasin Free ont

rédigé une lettre collective adressée à la direction, demandant des tee-shirts à manches longues pour se protéger du froid et remettant en cause leur salaire de 1350 euros net, bien

inférieur à ce qu'on leur avait fait miroiter à l'embauche. Pour toute réponse, ils ont tous été convoqués individuellement à un entretien où on leur a posé deux questions: « Qui a écrit la lettre? Adhérez-vous au contenu de cette lettre? » Les quatre salariés ayant répondu positivement à la seconde question ont reçu à minuit, sur leur messagerie personnelle, un mail de Free leur signifiant leur mise à pied, avant d'être licenciés... pour fraude, ce que les Prud'hommes ont ensuite requalifié en licenciement abusif.

En octobre 2014, dans

un centre d'appel Free Mobipiel situé à Colombes, dans les Hauts-de-Seine, les salariés ont débrayé trois heures pour dénoncer leurs conditions de travail. Une semaine après, Sud et la CGT, qui avaient appelé au débrayage, ont reçu un mail de la directrice des centres d'appel de Free, leur indiquant qu'il n'y aurait plus d'embauches à Mobipiel « jusqu'à apaisement de la situation sociale ». Dans les mois qui ont suivi, les effectifs ont fondu sur le site, passant de 650 salariés en octobre 2014 à 347 en janvier 2017. 248 d'entre eux

ont été licenciés, la plupart pour faute grave, ce qui évite à Free de verser des indemnités.

L'émission du 26 septembre a reconstitué les entretiens préalables à licenciement au cours desquels les salariés se sont vu reprocher des retards de quelques minutes à leur prise de poste ou après la pause déjeuner, le temps passé au téléphone avec les clients, voire, pour certains responsables, l'absentéisme des membres de leur équipe!

C'est ça la liberté vue par les patrons.

J.L.



Compte pénibilité: disparu des radars

Avec la publication d'une ordonnance consacrée à la transformation du compte personnel de pénibilité en compte professionnel de prévention, une obligation disparaît pour les employeurs. Ils n'auront plus à rédiger des fiches de suivi pour les salariés, y compris les précaires, sur les modalités et la durée de leur exposition à des agents chimiques dangereux.

Ce dispositif, instauré depuis 2001, permettait au moins une certaine traçabilité de l'exposition des travailleurs, dans le cadre de leur emploi, à des produits cancérigènes, mutagènes, dont l'effet ne se fait parfois sentir que des années plus tard, notamment après le départ en retraite. Pour des salariés d'agences d'intérim ou d'entreprises

sous-traitantes, le patron avait obligation de transmettre ces fiches à l'employeur en titre.

C'en est désormais fini. Non seulement cette fiche unique d'exposition – qui bien sûr ne supprimait pas les risques mais pouvait aider un salarié malade à obtenir un départ anticipé en retraite ou des indemnités – disparaît, mais la

notion même de pénibilité n'existe plus dans la loi. Insupportable... aux oreilles des patrons, la pénibilité devient prévention et le compte du même nom a été revu par Pénicaud et Philippe. Il vise encore moins que la version précédente à la prise en compte en amont de l'exposition réelle des travailleurs.

La Caisse vieillesse (CNAV) avait évoqué il y a quelques mois la distorsion entre le nombre de salariés potentiellement concernés par l'utilisation d'un compte pénibilité (entre 2,6 et 3 millions) et les 800 000 seulement effectivement déclarés par leur employeur. Les

compensations permises par le compte, en termes de départ anticipé à la retraite ou de versement de salaire en cas de travail partiel, seront d'autant plus difficiles à obtenir que les critères retenus désormais ont été largement élargis. Vivement contestés par les patrons, le port de charges lourdes, les postures pénibles, les vibrations mécaniques et les risques chimiques ne peuvent plus être pris en compte que si des conditions contraignantes sont remplies: maladies professionnelles devant être inscrites aux tableaux des caisses maladie, taux d'incapacité permanente

reconnu supérieur à 10%, passage obligatoire par une visite médicale de fin de carrière. En l'occurrence, c'est du bruit pour rien puisque le droit à partir en retraite dès 60 ans pour les travailleurs reconnus en incapacité permanente à un taux de 10% existe et n'est pas remis en question.

De plus, le financement des ayants droit sera assuré désormais par la branche accidents du travail et maladies professionnelles des caisses. Le gouvernement Macron montre là son degré de fusion avec le patronat jusque dans ses préoccupations financières.

Viviane Lafont

FO : Jean-Claude Mailly désavoué

Jean-Claude Mailly, secrétaire général de Force ouvrière, a été mis en minorité lors du comité confédéral national (CCN) le 29 septembre. La quasi-totalité des 143 secrétaires d'unions départementales et de fédérations ont en effet voté une résolution exigeant une mobilisation contre les ordonnances Macron.

Mailly, qui avait suivi la CGT lors des manifestations contre la loi El Khomri, s'était aligné sur les positions de la CFDT. Comme l'ensemble des dirigeants des confédérations, il a participé à la farce des rencontres avec le gouvernement durant l'été. Mais, alors que même Berger pour la CFDT

disait sa déception devant le résultat, Mailly s'est glorifié d'« avoir évité le pire » et s'est opposé à toute manifestation contre les ordonnances.

Dès le 12 septembre, l'union régionale d'Ile-de-France et de nombreux militants d'entreprise sont passés outre et ont défilé dans la rue avec la CGT, suivis d'ailleurs aussi par des

militants de la CFDT. Un délégué FO d'une entreprise de transport déclarait le 12 : « On ne peut pas laisser passer des choses comme ça. Les ordonnances, c'est la phase B de la loi El Khomri. C'est une attaque supplémentaire au Code du travail. Aujourd'hui, la base est contre. » Depuis, la contestation a enflé et Mailly lui-même l'a dit sur RTL à l'issue du CCN : « Le ton est monté plus haut que je ne le pensais. Les militants de FO considèrent qu'il faut un peu monter le ton. (...) C'est ce que je ferai dans les semaines à venir. »

Ce n'est certainement pas Mailly, ni aucun autre



Des militants de FO dans le cortège parisien du 21 septembre.

dirigeant syndical, qui, en haussant « un peu le ton », fera craindre quoi que ce soit au gouvernement qui déclare la guerre aux travailleurs ! Mailly comme Berger ont fait la démonstration qu'ils ne voulaient pas affronter le patronat et

le gouvernement. Mais les militants qui ne l'entendent pas ainsi peuvent jouer un rôle important pour préparer une véritable lutte de tous les travailleurs contre la politique du gouvernement et du patronat.

Aline Urbain

CFDT : pas facile de défendre le gouvernement

La CFDT a rassemblé mardi 3 octobre 10 000 militants pour fêter ses bons résultats aux élections professionnelles. Se proclamant le dirigeant de la première organisation syndicale dans le privé, Laurent Berger affirme l'adhésion des travailleurs à sa politique de collaboration avec le gouvernement Macron, après ceux de Sarkozy et Hollande.

Cependant, même au sein du syndicat, cela ne semble pas aussi simple. La fédération des routiers et celle des cheminots ont appelé à se joindre au mouvement de grève des

fonctionnaires du 10 octobre. Celle de la métallurgie demande l'organisation d'une mobilisation contre les ordonnances.

La CFDT demande de signer un « Appel des 10 000 »

dans la ligne de la collaboration entre patrons et travailleurs souhaitée par le syndicat. Le texte comporte une adresse aux chefs d'entreprise : « Reconnaissez que l'entreprise n'est rien sans ses salariés » ; aux organisations patronales : « Le syndicalisme change, changez aussi » ; il dit au gouvernement : « Reconnaissez pleinement le rôle des syndicats dans l'entreprise, au niveau national, dans les branches et les territoires. Ne cédez pas aux visions les

plus rétrogrades qui voient le syndicalisme comme un obstacle à contourner. »

Tout cela convaincra difficilement les patrons, qui imaginent entrer dans une ère nouvelle, dans laquelle ils n'auront même plus besoin de discuter avec les syndicats. Même si tous ne cèdent pas à cette vision, car ils savent que les syndicats peuvent jouer un rôle d'amortisseur en cas de colère des salariés.

Les véritables conquêtes du monde du travail, les

8 heures, l'interdiction du travail des enfants, la retraite, etc. ont toutes été gagnées par un rapport de force que les ouvriers ont su imposer grâce à leurs luttes.

Nombre de militants de la CFDT se rendent compte de la violence des attaques de Macron contre les salariés et mesurent à quel point le dialogue social conçu par le gouvernement et auquel se prête leur direction est une tromperie.

Inès Rabah

Edmond Maire : l'homme du « recentrage » de la CFDT

Edmond Maire, l'ancien secrétaire général de la CFDT, vient de décéder. Il avait dirigé la centrale syndicale de 1973 à 1988, en étant l'artisan de ce que certains ont appelé, à tort, le recentrage de la CFDT, car encore aurait-il fallu que la direction de la CFDT soit réellement partie à l'extrême gauche, comme cela le sous-entendait. Mais, que Maire se soit débarrassé de l'héritage de mai 1968, c'est certain.

La CFDT était la nouvelle dénomination que la majorité de la CFTC avait décidée en 1964, pour tenter d'élargir son audience en se débarrassant de sa référence chrétienne. Déjà, au cours de la guerre d'Algérie, une partie de ses cadres s'étaient engagés plus avant contre la guerre. Certains avaient rejoint le PSU, en particulier ceux venus de la Jeunesse ouvrière chrétienne (JOC).

Avant 1968, la nouvelle centrale pouvait d'autant plus se permettre d'avoir un langage plus battant que la CGT que celle-ci, ultramajoritaire, jouait les gendarmes sociaux dans les entreprises. Sous prétexte du pouvoir fort de De Gaulle, l'appareil CGT s'opposait aux grèves et avait inventé les grèves tournantes, perlées, etc. La CGT, sous le contrôle direct

du PCF, tenait à apparaître comme un syndicat responsable vis-à-vis des employeurs et de l'État.

Le mouvement de mai-juin 1968 allait créer l'ambiguïté sur le rôle et la place de la CFDT. Le PCF et la CGT se dressèrent vent debout contre la révolte étudiante de Mai 68, « contre les gauchistes et les provocateurs », avec le discrédit qui s'ensuivit dans la jeunesse étudiante d'abord, mais également dans des couches larges de la jeunesse, y compris de la jeunesse ouvrière.

L'attitude de la CGT pour contrôler et mettre fin au mouvement de grève fut aussi contestée par des travailleurs. La CFDT se permit une politique parfois contestatrice dans les entreprises. Et du coup, dans la classe ouvrière, elle put apparaître



Quand la CFDT avait un langage radical.

comme une alternative de gauche à la CGT.

L'exemple de la lutte des travailleurs de Lip, en 1973, dirigée par la CFDT, en a été sans doute l'exemple le plus frappant. Eugène Descamps, alors secrétaire de la CFDT, qui militait ouvertement pour l'arrivée de la gauche au gouvernement, avait été son porte-parole dans cette période. Mais la CFDT avait grandi et il fallait désormais qu'elle affirme son rôle de syndicat responsable, avec la prétention d'être l'interlocuteur privilégié du patronat et de l'État. Il lui fallait donc se débarrasser de tous ceux qui avaient cru que la CFDT était un syndicat

contestataire. C'est le rôle que confia la centrale, en 1973, au nouveau secrétaire général, Edmond Maire.

Cela passa par l'exclusion de nombreux syndicats et syndicalistes. Bien des responsables assumèrent cette évolution sans problème. Il fallut aussi recruter sur de nouvelles bases dans certains secteurs, pour assurer la transition vers la nouvelle image désirée par la direction.

Il faut dire que la perte de crédit de la CGT, conséquence de la politique du PCF dans le cadre de la venue au pouvoir de la gauche, a facilité la tâche de la CFDT. Le rapport de force entre

les deux confédérations a progressivement évolué en faveur de la CFDT. Pour rappel, la CGT, qui comptait plus de deux millions d'adhérents en 1981, n'en comptait plus que 600 000 seulement trois ans plus tard.

En 1988, Edmond Maire pouvait se retirer en ayant le sentiment du devoir accompli. Il pouvait laisser la place à de nouveaux dirigeants, les Caspar, Notat, Chérèque et Berger aujourd'hui, qui purent chacun à leur tour assumer la politique de collaboration ouverte et sans fard que la direction de la CFDT mène depuis des années.

Paul Sorel

Projet de loi sur l'immigration : la chasse aux migrants continue

Le gouvernement prépare un projet de loi sur l'immigration, qu'il devrait présenter le 12 octobre. « La droite en rêvait, Collomb l'a fait », résumait Le Figaro pour caractériser ses premières mesures.

La plus démagogique prévoit de doubler la durée légale de rétention des migrants, qui passerait de 45 à 90 jours. La présentant comme un alignement sur les pays européens, le gouvernement affirme que cette mesure permettrait de mener à terme les procédures d'expulsion en cours. Mais en fait la durée réelle de séjour d'un migrant en centre de rétention se résume à douze jours en moyenne. Seul un pourcentage infime de migrants sont libérés au terme de la durée maximale autorisée.

Des dizaines de milliers de migrants sont enfermés chaque année dans les centres de rétention administratifs (CRA), 46 000 rien qu'en 2016. D'après les associations autorisées à y intervenir, les CRA sont bien un univers carcéral, gardé par la police, avec des droits réduits de visite et même d'usage du téléphone. L'État parle pudiquement de rétention. Mais il s'agit bien de l'enfermement de personnes, avec pour seul motif de ne pas

être en possession des bons papiers en temps et en heure.

L'objectif du gouvernement est d'augmenter le nombre d'expulsions, les 25 000 effectuées l'année passée ayant été jugées insuffisantes par le Premier ministre Édouard Philippe en juillet dernier. Le projet de loi décline toute une série de mesures visant à les accélérer et à les multiplier. La durée de la retenue par la police, une sorte de garde à vue, passerait de 16 à 24 heures. L'enfermement immédiat des migrants ayant déjà fait une demande d'asile dans un autre pays européen serait généralisé. Le droit d'asile serait durci avec, comme nouveau motif de refus, la possibilité pour le demandeur d'être réadmis dans un pays tiers sûr, une formule juridique justifiant son expulsion vers n'importe lequel des pays où il serait passé.

Ce projet inique est dans la continuité des déclarations de Macron, qui n'a cessé de s'en prendre aux

migrants. Il l'a fait dès sa campagne à propos des travailleurs détachés, annonçant ensuite sa volonté de séparer les demandeurs d'asile de ceux venus pour trouver du travail, comme si fuir la misère était moins justifié que de fuir la guerre. Pour faciliter encore les expulsions, Macron a nommé début septembre un ambassadeur de France des migrations, chargé d'aller faire pression sur les pays d'origine des migrants en conditionnant l'aide au développement à l'acceptation de leur retour forcé.

Le projet de loi ne peut conduire qu'à une aggravation du sort de bien des migrants, plus souvent



Soutien à Houssam El-Assimi lors de son passage au tribunal.

enfermés et pour plus longtemps, en les traitant toujours plus comme des parias. Le gouvernement voudrait dissuader les

damnés de la terre de venir tenter leur chance en France, et surtout plaire à l'électorat réactionnaire.

Gilles Boti

Acharnement contre les migrants et leurs soutiens

Houssam el-Assimi, membre du collectif La Chapelle debout, comparait au tribunal de grande instance de Paris jeudi 21 septembre, accusé de « violence sur personne dépositaire de l'autorité ».

Engagé depuis 2015 dans l'aide aux migrants, ce militant constitue

notamment des dossiers, traduit de l'arabe les demandes d'asile et rend des visites dans les centres de rétention.

Houssam el-Assimi était présent aux côtés de migrants rue de Flandre lors d'une opération de police en septembre 2016, et informait de leurs droits les migrants arrêtés. Il a

été brutalisé par des policiers, puis arrêté et gardé à vue pendant 27 heures.

Le jugement sera rendu le 19 octobre. Comme d'autres, il subit la répression pour être venu en aide aux migrants.

La solidarité et l'humanité ne sont pas des délits !

G.R.

Loi antiterroriste : souriez, on vous surveille

L'Assemblée nationale a voté le 3 octobre en première lecture une nouvelle loi antiterroriste, faisant entrer dans la loi ordinaire certaines dispositions de l'état d'urgence sous lequel le pays vit depuis bientôt deux ans.

On se souvient que, immédiatement après avoir été activé fin 2015, l'état d'urgence avait permis au gouvernement Hollande d'empêcher des militants écologistes de manifester à l'occasion de la réunion de la COP 21 à Paris. Puis au printemps 2016, des syndicalistes avaient été empêchés de manifester contre la loi El Khomri, toujours sous prétexte de lutte contre le terrorisme.

L'application qui sera faite de la nouvelle loi, si elle est adoptée en l'état, inquiète à juste titre ceux qui se dressent contre la politique du gouvernement. D'autant plus que certaines dispositions qui étaient auparavant encadrées par des juges ne le seront plus.

Ainsi, la nouvelle loi donne au ministre de l'Intérieur et à ses préfets le droit

d'envoyer la police fouiller les individus ainsi que leurs bagages et leur véhicule, lorsqu'ils assistent à un événement « exposé à un risque d'actes de terrorisme en raison de sa nature et de l'ampleur de sa fréquentation ». Les participants à une manifestation sont ainsi visés. Les assignations à résidence sont aussi à la discrétion des préfets.

Les perquisitions, joliment rebaptisées « visites et saisies », elles, devront encore être validées par des juges de la liberté et de la détention. Par contre le périmètre des contrôles d'identité, sur seule décision du pouvoir exécutif, est très élargi. La police pourra les effectuer n'importe quand dans un rayon de vingt kilomètres à partir des points de passage frontaliers, ce qui inclut les

aéroports... et donc les agglomérations des grandes villes. Il y a tout lieu de craindre que cette loi ne couvre les multiples contrôles au faciès dont la police est coutumière dans les banlieues populaires.

La nouvelle loi permet aussi la surveillance des communications par la police et prévoit de contraindre les personnes visées à donner aux autorités les codes d'accès à leurs données numériques personnelles.

Cette loi pérennise en grande partie les dispositions de l'état d'urgence et légitime les moyens de surveillance et de contrôle de la population utilisés par l'État. Ainsi, lorsque l'état d'urgence, déjà prolongé cinq fois, prendra fin début novembre, le gouvernement gardera entre ses mains les mêmes armes. C'est bien le but de la manœuvre.

Lucien Déroit

Banques : faire du profit avec la misère

Les banques facturent au prix fort de plus en plus d'opérations. La saisie sur compte est l'une de celles où cette hausse bat des records, au détriment de gens déjà en difficulté.

En effet leur principal motif de déclenchement est le remboursement d'un trop-perçu de RSA. Les banques bloquent alors les comptes ouvrables, sous prétexte de calculer le solde effectivement disponible.

Contrairement aux saisies sur salaire, les saisies sur compte génèrent des frais bancaires, et ceux-ci tournent au racket. La BNP Paribas les facture ainsi 130 euros en 2017 contre 107 euros en 2016, la Société générale 111 euros ou la Banque postale 100 euros. Pour ces banques, les saisies sont une bonne affaire. Les 2,5 millions d'avis à tiers débiteurs (le nom officiel des saisies) émis chaque année, leur rapportent 250 millions d'euros.

Les banques hésitent d'autant moins à faire monter l'addition qu'il s'agit de clients qui ne les intéressent pas. Elles se servent même sur la partie du compte qui devrait y être laissée pour permettre au titulaire de vivre, ce que l'on appelle le solde bancaire insaisissable, et qui se monte à 545 euros. Le fait que la loi les y autorise, puisqu'il s'agit de frais et non d'une saisie supplémentaire, ne rend pas cette pratique moins scandaleuse.

Daniel Mescla



Les banques au secours des plus pauvres.

Espagne : l'affrontement de deux nationalismes

Dimanche 1^{er} octobre, malgré les tentatives du gouvernement Rajoy d'empêcher la tenue du référendum en Catalogne, la participation a été de 42 %, avec 90 % de oui à l'indépendance. Le chiffre témoigne du large écho que les idées indépendantistes, même minoritaires, rencontrent en Catalogne. La grève générale et les manifestations du 3 octobre l'ont confirmé.

Depuis le 1^{er} octobre, la vie politique est marquée par une série de tensions et de conflits en Catalogne. On les retrouve dans le reste de l'Espagne, où les manœuvres des dirigeants se multiplient pour tenter de trouver une issue politique à la crise.

Certains en Catalogne, qui se situent à gauche voire qui se disent anticapitalistes, se félicitent du résultat, en expliquant que le renforcement du courant nationaliste catalan est positif. En fait, les deux nationalismes se confortent l'un l'autre et ce renforcement les rendra plus forts contre leur classe ouvrière. En revanche, c'est cette dernière qui se retrouve du même coup affaiblie, dans la mesure où elle se place à la remorque de dirigeants au service de la bourgeoisie, certes rivaux, mais aussi antiouvriers l'un que l'autre.

Nous publions ci-après l'éditorial de nos camarades de Voz Obrera (Voix ouvrière, UCI-Espagne) écrit au soir du 1^{er} octobre.

Le 1^{er} octobre, en Catalogne, des milliers de personnes se sont exprimées : en manifestant pour le référendum, en essayant de voter ou en votant. La violence policière organisée par le gouvernement de Rajoy ne peut réduire au silence la mobilisation de ces milliers de gens qui ont exigé de pouvoir voter sur la question de l'indépendance. Cette réaction disproportionnée face à une consultation qui, certes, ne comportait sans doute pas toutes les garanties démocratiques du point de vue de larges couches de la population catalane, montre une fois de plus le visage brutal du gouvernement du Parti populaire, corrompu et répressif.

Pour couronner sa politique de coupes budgétaires, ses attaques contre les conditions de vie et les droits de la population laborieuse, le

vol permanent organisé au bénéfice de la bourgeoisie, ce gouvernement s'en prend à la liberté publique la plus élémentaire : celle d'exprimer ses idées.

L'intensité de la répression policière qu'on a pu voir en Catalogne dimanche 1^{er} octobre montre de quoi les dirigeants bourgeois sont capables quand il s'agit de s'en prendre aux droits de la population. C'est la même violence à laquelle se heurtent les travailleurs lorsqu'ils tentent de se défendre contre le patronat et ses politiciens.

Devant ces agissements, nous ne pouvons qu'évoquer le dicton « Ne demande pas pour qui sonne le glas : il sonne toujours pour toi ». En effet les mobilisations de la classe ouvrière contre les coupes dans les budgets sociaux, contre les privatisations ou pour défendre



La police nationale saisit les urnes.

les retraites, etc., sont bien souvent réprimées avec cette même violence, voire davantage.

Le Parti populaire, secondé par Ciudadanos et le PSOE (Parti socialiste ouvrier d'Espagne), parle de démocratie, d'État de droit et d'égalité : c'est un pur mensonge. Entre leurs mains, le système judiciaire, le Parlement, les médias avec leurs journalistes ainsi que les politiques sont mobilisés pour dissimuler la corruption et les coups portés aux travailleurs. Tout cela encourage l'extrême droite qui a commencé à descendre dans la rue, arborant le drapeau d'une monarchie corrompue qui roule pour la bourgeoisie voleuse.

Dans ce conflit catalan, au simple droit démocratique qu'ont des millions de personnes de décider de leur avenir par le vote, ils opposent une légalité douteuse, interprétée dans le sens qui leur convient le plus. Quand on sait que la Constitution

a été modifiée pour rendre prioritaire le paiement de la dette publique aux banques...

Mais n'oublions pas que, au premier rang des illusionnistes qui font profession de tromper les classes populaires du pays tout en se réservant les postes dans les conseils d'administration des grandes banques et des entreprises, on trouve, justement, ces politiciens qui ont la bouche toute pleine de proclamations indépendantistes : les Mas, ex-chef du gouvernement régional catalan, Puigdemont, son successeur, du même parti de droite, Junqueras, vice-président du gouvernement catalan, de gauche, Forcadell, présidente de l'assemblée de Catalogne, Pujol, famille de politiciens catalans notoirement corrompus... qui n'ont cessé de s'en prendre aux classes populaires de Catalogne et aiguissent aujourd'hui un conflit nationaliste bien commode

pour cacher l'exploitation capitaliste.

Nous, les travailleuses et travailleurs de toute l'Espagne, ne pouvons pas tomber dans les clichés contre les Catalans, les Andalous, les Castillans, les Galiciens... car ce serait nous laisser affaiblir. Nous ne pouvons pas tomber dans ce piège qui consiste à nous diviser pour que la bourgeoisie règne.

Il faut lutter pour nos droits et nos intérêts de classe. Un changement de nationalité, l'indépendance d'un territoire, ne changent rien à l'exploitation, à la précarité ou aux inégalités qui s'accroissent. Notre ennemi c'est le capitalisme, c'est la bourgeoisie, espagnole et catalane, et seule la classe ouvrière a la possibilité de résoudre ce conflit social par une lutte unie contre le capital et ses gouvernements, où qu'ils soient.

Voz Obrera

États-Unis : un geste raciste de Trump

C'est un geste symbolique en direction de tout ce que les États-Unis comptent de racistes blancs : Trump vient de décider que le portrait de Harriet Tubman, une militante et combattante abolitionniste noire, ne remplacerait pas celui d'Andrew Jackson sur les billets de 20 dollars.

Déjà pendant sa campagne électorale, Trump avait affirmé son admiration pour celui qui fut le septième président des États-Unis, entre 1829 et 1837 : populiste se donnant une image antiestablishment,

mais surtout esclavagiste et même personnellement propriétaire d'esclaves, Jackson est aussi connu pour avoir décidé la déportation forcée vers l'Ouest de plusieurs tribus indiennes, dont celle des Cherokees. Ce nettoyage ethnique causa la mort de plusieurs milliers d'entre eux. C'est la raison pour laquelle de nombreux Amérindiens refusent toujours aujourd'hui d'utiliser le billet de 20 dollars qui porte son effigie.

Suite à la campagne d'une organisation féministe, Obama avait décidé de remplacer cette figure raciste au dos des billets et de mettre sur le recto l'image d'Harriet Tubman. Esclave d'une plantation du Sud, celle-ci s'évada en 1849 vers le Nord, puis revint dans le Sud à

plusieurs reprises pour guider secrètement des esclaves en fuite vers le Canada, ce qui s'appelait le « chemin de fer clandestin ». Au moment de la guerre de Sécession, elle s'engagea dans l'armée du Nord et guida plusieurs expéditions militaires, dont un raid sur la rivière Combahee en Caroline du Sud qui libéra plusieurs centaines d'esclaves.

Que la figure d'une ancienne esclave, combattante de la liberté, remplace sur un billet de banque celle d'un esclavagiste, cela n'aurait certes pas changé la situation des Noirs et des Amérindiens aux États-Unis. Mais même ce symbole-là, Trump et tout ce que l'Amérique compte de racistes n'en voulaient pas.

Antoine Ferrer



Ce qu'aurait pu être un billet de 20 dollars à l'effigie d'Harriet Tubman.

Union européenne : l'accueil des barbelés

Le mécanisme de relocalisation obligatoire des réfugiés dans différents pays d'Europe venant à son terme, l'Union européenne a décidé de nouvelles mesures d'accueil ou plutôt de contingentement et de renvoi des migrants.

En septembre 2015, devant la mauvaise volonté des pays européens, sauf l'Allemagne, d'accueillir des réfugiés, et même de les laisser franchir leurs frontières, comme la Hongrie ou la Pologne, la Commission européenne a décidé d'imposer des quotas obligatoires de migrants à prendre en charge pour chaque pays de l'Union, avant septembre 2017.

Le résultat est un échec : sur 160 000 relocalisations initialement prévues, 29 000 seulement ont été réalisées, dont 8 500 en Allemagne et 4 500 en France. Et 8 000 autres migrants auront peut-être une place dans un des pays européens. Le nombre de relocalisations prévues était déjà dérisoire, mais le bilan est lamentable. Rien que depuis le 1^{er} janvier 2017, d'après l'Office international des migrations, environ 135 000 migrants ont gagné l'Europe et plus de 2 600 sont morts en Méditerranée.

Tout ce que propose maintenant l'Union européenne, c'est un autre quota,

ridicule, de 50 000 places en deux ans pour des réfugiés venant directement de Libye ou du Niger à qui elle proposerait un passage légal et sécurisé pour leur éviter, dit-elle, la traversée clandestine en Méditerranée.

Pour le reste, son objectif est de renvoyer au plus vite 1,5 million de migrants qui ne peuvent obtenir le droit d'asile. Elle envisage aussi de prolonger, de six mois à trois ans, l'autorisation temporaire de revenir au contrôle aux frontières, appliquée par plusieurs États au nom de la lutte contre le terrorisme. Un contrôle dont la Police aux frontières française use et abuse déjà, en particulier à la frontière italienne en multipliant les non-admissions d'étrangers en situation irrégulière.

Au fil du temps, l'espace Schengen, paraît-il sans frontières mais de plus en plus hérissé de points de contrôle et même de barbelés, révèle ce qu'il est : un espace sous contrôle, fermé aux pauvres.

Sylvie Maréchal

Naufrages sans témoins, sans sauveteurs

Une embarcation avec plus d'une centaine de migrants à son bord a fait naufrage en Méditerranée le 20 septembre. Tous ont disparu, sauf sept personnes qui ont été repêchées par les gardes-côtes libyens.

Le bateau pneumatique, qui avait quitté la Libye à Sabratha, avait dérivé des jours sans être secouru. C'est la conséquence de la chasse menée par les autorités italiennes et libyennes contre les bateaux des ONG qui patrouillaient au large de la Libye.

Le nombre de migrants parvenant à atteindre les côtes italiennes serait en diminution. Cela ne veut pas dire qu'ils sont moins nombreux à se risquer en Méditerranée. Ce naufrage montre qu'ils sont peut-être plus nombreux à mourir sans que les opinions publiques occidentales en soient informées, faute de témoins.

Le gouvernement italien encourage la rétention des migrants, essentiellement venus d'Afrique subsaharienne, sur le sol libyen. Pour ce faire, il a passé contrat

avec les autorités et avec les mafias locales libyennes. Les migrants sont désormais retenus prisonniers par des bandes armées qui multiplient les sévices. La présidente de Médecins sans frontières international, admise à visiter certains camps, a dénoncé le traitement inhumain infligés aux migrants détenus. Elle a dénoncé la complicité des gouvernements européens, satisfaits de voir réduit le nombre de migrants arrivant jusqu'aux côtes européennes.

Après le sommet qui s'est tenu cet été sur l'immigration entre représentants des pays européens, après la nomination par Macron d'un ambassadeur français des Migrations, rien ne change, si ce n'est que les migrants qui tentent de traverser la Méditerranée risquent encore davantage leur vie.

Gaëlle Régent

Yémen : la guerre du pouvoir saoudien et de ses soutiens impérialistes

Le Conseil des droits de l'homme des Nations unies a décidé le 29 septembre l'envoi d'experts internationaux au Yémen pour constater les violations des droits de l'homme et en désigner les responsables.

Cela vient bien tard, alors que depuis trois ans la population du Yémen, pays le plus pauvre de la péninsule arabique, est victime de la guerre opposant les forces soutenant le président Abd Rabo Mansour Hadi aux rebelles houthistes et partisans de l'ex-président Ali Abdallah Saleh. Depuis mars 2015, l'Arabie saoudite intervient à la tête d'une coalition militaire regroupant plusieurs pays arabes, l'Égypte, le Soudan, le Maroc, la Jordanie, le Qatar, les Émirats arabes unis, Bahreïn et le Koweït, pour rétablir l'autorité du président Hadi. C'est une guerre particulièrement meurtrière : chaque semaine, l'Arabie saoudite bombarde indifféremment des positions militaires aussi bien que des infrastructures publiques, hôpitaux, écoles.

On compte déjà près de 10 000 morts et 49 000 blessés. Sur les 27 millions

d'habitants, 17 sont démunis de tout du fait du chaos engendré par ce conflit, au bord de la famine, sans parler de l'épidémie de choléra qui découle aussi de cette extrême précarité. L'épidémie s'est déclarée en avril dernier. Elle a fait déjà 2 100 morts et touché trois cent mille personnes. Elle pourrait en affecter près d'un million d'ici la fin de l'année, d'après le comité international de la Croix-Rouge.

C'est suite aux mobilisations dites du « printemps arabe » en 2011 contestant le pouvoir du dictateur de l'époque, Ali Abdallah Saleh, que l'Arabie saoudite et les États-Unis ont voulu mettre en place un pouvoir de rechange. Ils placèrent en coulisse une nouvelle dictature, celle du numéro deux du précédent régime, Abd Rabbo Mansour Hadi, pour éviter la contagion et tenter de maintenir une certaine stabilité. Mais c'est tout le

contraire qui s'est produit.

Le nouveau pouvoir fut en effet déstabilisé par une rébellion qu'il avait tenté de mater, celle des houthistes. Après s'être rendues maîtresses du nord du pays, leurs milices arrivèrent jusqu'à la capitale, Sanaa, finirent par s'entendre avec une partie de l'armée liée au précédent dictateur Saleh et contraignirent Hadi à se réfugier en Arabie saoudite.

Depuis, l'Arabie saoudite cherche à maintenir à tout prix ce pouvoir qu'elle a contribué à mettre en place, soutenue en cela par les puissances impérialistes, États-Unis, Grande-Bretagne et France, qui lui fournissent l'aide technique, pour le plus grand bonheur des industriels de l'armement. Mais le conflit continue de s'enliser. Et des groupes djihadistes, ceux d'al-Qaida ou de Daech, en profitent pour se développer.

Comme à chaque fois, les interventions de l'impérialisme, directes ou par puissance régionale interposée, n'entraînent que souffrances pour la population et chaos dans toute une région.

Aline Rétesse

Arabie saoudite : le progrès à pas de tortue

Le roi Salman d'Arabie saoudite a décidé de permettre aux femmes de passer le permis de conduire à partir de juin 2018. C'est l'aboutissement d'une lutte de près de trente ans au cours de laquelle des dizaines de femmes ont été arrêtées et souvent condamnées à de la prison pour avoir pris le volant. « Nous avons gagné », a dit une de ces militantes.

En Arabie saoudite, les femmes ne peuvent pas sortir sans être accompagnées d'un homme de leur famille et pour la moindre démarche, quel que soit leur âge, elles ont besoin de l'autorisation de leur tuteur légal. Dans cette société machiste, c'est donc une petite révolution : une femme pourra s'inscrire toute seule pour passer le permis de conduire, et pourra sans chaperon prendre des leçons de conduite.

Outre le combat des femmes, la réforme répond plutôt aux difficultés économiques. La chute du prix du pétrole, unique ressource du pays, réduit les revenus



La militante Manal el-Sharif bravant l'interdiction de conduire en 2013.

de l'État, au moment même où la guerre au Yémen et le conflit avec le Qatar grèvent le budget.

Ainsi certains riches Saoudiens, qui sont des rentiers de l'État, ne peuvent plus payer chaque mois les 1 000 dollars en moyenne de frais de déplacement de leur femme, en taxi ou par chauffeur privé. Quant aux moins riches, qui doivent conduire eux-mêmes leur femme dans tous ses déplacements, ils doivent travailler davantage et n'en

ont plus le temps. Or près d'un tiers des Saoudiennes travaillent déjà, comme vendeuses, enseignantes, soignantes – pour femmes évitement. À quelque chose la crise est bonne.

Si les pressions en sens inverse ne font pas annuler la décision, d'ici huit mois on pourra voir en Arabie saoudite des femmes seules au volant. Ce sera un pas en avant pour les femmes qui se battent pour leurs droits.

Vincent Gelas

Viol d'une enfant : un jugement révoltant

Au printemps dernier, un homme de 28 ans aborde une fillette de 11 ans dans un square et l'invite à l'accompagner. Elle le suit et l'homme l'emmène chez lui, où il lui fait subir des relations sexuelles.

La mère de la fillette a déposé une plainte pour viol mais le parquet de Pontoise, où l'affaire sera jugée en février, a décidé de poursuivre l'individu, non pas pour viol, mais pour atteinte sexuelle sur mineure. En effet le parquet, en accord avec la police qui avait interrogé la fillette après les faits, considère que

celle-ci a suivi cet homme sans contrainte, qu'il n'a pas exercé de violences et que donc elle était consentante. Ainsi donc, parce qu'une enfant paralysée et sidérée a subi ces crimes odieux sans crier ni pleurer, des hommes de police et de justice disent qu'elle a consenti.

C'est une monstruosité!

Comment peut-on non seulement penser mais aller jusqu'à affirmer et écrire qu'une enfant pourrait être consentante à une fellation et à une pénétration sexuelle telles que cette fillette les a subies?

Selon le code pénal, la différence entre l'atteinte sexuelle et le viol sur mineur est l'exercice de la violence, de la contrainte et de la menace. L'atteinte sexuelle est un délit passible de cinq ans d'emprisonnement et 75 000 euros

d'amende, le viol, lui, est un crime punissable de vingt ans de réclusion criminelle. Dans d'autres pays, la loi prévoit un âge en deçà duquel on ne peut pas parler de consentement de l'enfant, car il ne peut y en avoir. C'est 16 ans en Angleterre et en Suisse, 14 ans en Allemagne, en Belgique et en Autriche, 12 ans en Espagne et aux États-Unis. Il n'y a pas de précision de ce genre en France. Alors le Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes

propose de fixer un âge : 13 ans. Pourquoi pas? Mais le problème n'est pas uniquement soluble dans et par le Code pénal et le droit.

Pour que des hommes, et peut-être même des femmes, considèrent qu'une enfant victime de viol de la part d'un adulte pourrait être consentante, il faut vraiment une société habituée, et de longue date, à bafouer la dignité des femmes au point d'étendre son mépris aux enfants.

Sophie Gargan

Indépendants : que cache la fin du RSI?

Le gouvernement a programmé sur deux ans la fin du régime social des indépendants (RSI) et son intégration dans le régime général de la Sécurité sociale (assurance maladie, retraite et santé au travail...) couvrant les salariés.

Nombre de professionnels sous statut indépendant dénonçaient le RSI et son fonctionnement souvent aberrant, comme par exemple les augmentations inexplicables de cotisations, avec huissier à la clé et interdiction bancaire pour ceux qui contestaient. Mais la fin du RSI n'est pas la fin des problèmes pour les indépendants.

Le plan de Macron, en intégrant les indépendants au régime général, a un objectif que le candidat Macron avait expliqué dès sa campagne électorale : individualiser à terme tous les cotisants, salariés et non-salariés. S'il a parlé d'une indemnité chômage pour les indépendants contraints de cesser leur activité, cela reste à l'état d'une vague promesse.

Contrairement aux salariés, les indépendants, à savoir les commerçants, artisans, professions libérales et autoentrepreneurs, ne cotisent pas aujourd'hui pour le chômage, mais pour la maladie, la famille et la retraite. Ils peuvent déduire ces cotisations de leur chiffre d'affaires, avec leurs frais professionnels, et sont imposés sur la différence entre leurs recettes et la totalité de leurs dépenses.

Mais derrière ce statut d'indépendant se cachent des réalités souvent très différentes. Sur les 2,8 millions d'actifs cotisant au RSI, on peut constater des disparités importantes en termes de revenus annuels. En 2015, celui-ci était de 53 000 euros en moyenne pour les professions



libérales, de 24 000 pour les commerçants et artisans et de 5 300 pour les autoentrepreneurs.

C'est dire que beaucoup d'indépendants ne vivent pas mieux que la majorité des salariés, certains étant même dans une grande précarité. Derrière cette indépendance déclarée se cachent bien souvent des conditions de travail insupportables, comme celles

des cyclistes livreurs de Deliveroo ou celles de très nombreux travailleurs du bâtiment soumis au chantage de leurs donneurs d'ordres, faux partenaires mais vrais exploités.

En 2015, plus d'un million d'autoentrepreneurs n'ont pas déclaré plus de 5 000 euros de revenu. Bien sûr, ils ne dédaigneront pas les baisses de cotisations et les exonérations de charges

sociales sur la première année d'exercice. Mais la vraie crainte, pour de nombreux commerçants, est de devoir baisser le rideau parce qu'ils n'y arrivent plus. Et, pour la grande majorité des travailleurs indépendants, le problème n°1 est d'avoir une rémunération qui leur permette tout simplement de vivre, eux et leur famille.

Philippe Logier

Fil rouge

Les rois de l'arnaque

Le Canard enchaîné vient de révéler que les Mutuelles du Mans Assurances se sont octroyé 350 millions d'euros au détriment de leurs assurés. L'assureur a en effet lancé un emprunt entre 1972 et 1988. Cet emprunt forcé, qui rentrait dans les cotisations, était libellé d'une manière tellement opaque – un fonds social complémentaire – que la plupart des assurés n'y ont vu que du feu. Ils ne savaient pas que ces emprunts étaient censés être remboursés au bout de vingt ans, assortis d'un intérêt de 5 % par an.

Dans une note confidentielle révélée par le journal,

la direction de la mutuelle se félicite de n'avoir eu que dix demandes de remboursement par an, ajoutant que « la MMA n'était débiteur d'aucune obligation d'information à l'égard des sociétaires ayant souscrit au fonds social ».

Ainsi MMA s'applique à elle-même son slogan publicitaire : pas de blabla inutile pour informer ses clients, et donc pas de tracas.

L'argument bœuf de Bigard

Jeudi 14 septembre, une commission de l'Assemblée avait invité des représentants de l'agroalimentaire, dont Jean-Paul Bigard, qui est à la tête de presque la

moitié des abattoirs privés du pays et dont le groupe possède entre autres la marque Charal. Bigard a décommandé sa venue au dernier moment et envoyé son fils le représenter.

Interpellé par un député sur un rapport de CHSCT dénonçant des conditions de travail particulièrement pénibles dans un abattoir du groupe aujourd'hui fermé, le rejeton cravaté a tout juste daigné répondre qu'il prenait acte du rapport et de la question.

Aux questions sur les pratiques commerciales du groupe, sur ses prix d'achat et de vente, et sur le fait que le groupe ne semble pas respecter la loi l'obligeant à publier ses comptes, il a

seulement répondu : « Nous achetons 25 000 bovins par semaine... que nous payons toutes les semaines. »

Autrement dit, grâce à sa puissance financière, un Bigard peut envoyer promener les députés et leur dire : « Le patron, c'est moi. » Vraiment un argument capital...

Lidl et Hanouna : on a les défenseurs qu'on mérite

Le lendemain de la diffusion de l'enquête de Cash Investigation sur les pratiques des supermarchés Lidl, une voix s'est élevée sur C8 pour en prendre la défense et mettre en cause la démarche de la

journaliste Élise Lucet. Cyril Hanouna y est allé d'une déclaration : « Aujourd'hui, mine de rien, c'est mettre en danger plein de gens qui peuvent se retrouver au chômage. Si Lidl demain ferme, moi je trouve que c'est un peu abuser, parce qu'il y a plein de gens qui travaillent chez Lidl aujourd'hui, ils emploient plein de gens », a-t-il dit.

Lidl étant l'annonceur de TPMP, l'émission d'Hanouna, celui-ci a joué son rôle de petit chien de garde prenant la défense de son maître. Le lendemain, il est revenu sur le sujet, obligé de se rétracter face aux nombreuses critiques. Même dans la servilité, il n'est pas fiable.

Nokia – Villarceaux : les 600 licenciements n'intéressent pas le gouvernement

Mardi 3 octobre, sur le site Nokia de Villarceaux, à Nozay dans l'Essonne, les responsables syndicaux ont fait, en assemblée générale, le compte-rendu de la réunion tripartite de la veille entre syndicats, direction et gouvernement, représenté par le sous-ministre Benjamin Griveaux. La première réponse qu'ils ont reçue était que la discussion sur le plan de 600 suppressions de postes était « hors sujet ».

Visiblement, le seul souci du sous-ministre était de ne pas faire mentir le Macron de 2015, qui avait prétendu que le rachat d'Alcatel par Nokia permettrait de « créer un champion européen, et d'offrir des perspectives de développement d'emplois et des sites ». Des mots, rien que des mots.

Le communiqué de l'intersyndicale a constaté à juste titre que le gouvernement a refusé d'intervenir sur le plan social, ajoutant : « La direction peine à justifier ce plan constitué essentiellement de délocalisations alors même que le groupe a présenté en 2016 des résultats opérationnels et une

trésorerie confortable, et distribué 4,4 milliards d'euros aux actionnaires. »

Ainsi, la réunion a porté exclusivement sur les engagements de Nokia sur les activités de recherche et développement, en particulier sur des embauches d'ingénieurs dans ce secteur. La direction s'est engouffrée dans le boulevard ouvert par Macron et dit : nous n'avons pas tenu notre parole mais maintenant on va le faire. Le gouvernement, « inflexible », selon le qualificatif utilisé par Griveaux, va demander à Nokia quatre feuilles de route pour suivre la mise en place des différentes activités promises.

Quelques syndicats y ont vu une avancée et comptent « se battre pour faire le suivi des feuilles de route » !

En fait, le seul élément nouveau est que la direction va un peu décaler le calendrier de son plan social, sans changer ni le contenu, ni le nombre de suppressions de postes, ni même une virgule. Pour la plupart des salariés, cela ne changera même pas la date des licenciements, en particulier pour ceux qui étaient programmés pour la deuxième année du plan, c'est-à-dire 2019.

Un certain nombre de salariés révoltés comptent bien se servir de ce délai entraînant un plus grand nombre dans une réaction collective, sans écouter les fables gouvernementales. Car dans la guerre entre actionnaires et salariés, le gouvernement est à 200 % du côté des patrons.

Correspondant LO

Leclerc – Conflans : coup de colère

Samedi 30 septembre, à l'appel de la CGT, une quinzaine de travailleurs du Leclerc de Conflans dans les Yvelines chargés de la mise en rayons se sont mis en grève à leur prise de poste à 4 h 30 du matin contre le projet de les faire travailler tous les samedis. Cette grève surprise est une première dans ce magasin.

Outre le projet de faire travailler tous les samedis (au lieu d'un samedi sur deux) ceux qui remplissent les rayons, les 200 salariés permanents du magasin ont beaucoup d'autres problèmes. Il y a les pressions pour ne pas prendre sa pause, les effectifs insuffisants, les postes surchargés, le manque de parkas, gants et chaussures de travail, ou de matériel allant des simples cutters à des tire-palette électriques pour s'économiser un peu le dos.

Il y a aussi, pour couronner le tout, le manque de respect, l'attitude humiliante,

les cris, les gestes déplacés de certains responsables envers les travailleurs... tout particulièrement contre ceux qui ne leur plaisent pas. Une dizaine de salariés ont d'ailleurs déposé une plainte pour harcèlement il y a un an.

La direction sentait le mécontentement mais pensait l'étouffer par des menaces. En catastrophe, elle a dû mobiliser tous ses cadres pour remplir les rayons à la place des grévistes. Mais surtout, quand elle a débarqué à 7 heures, elle en a beaucoup rabattu. Polie, attentive – cela était

frappant – elle a très vite, par écrit, reculé sur les samedis, promis des recrutements rapides et s'est engagée à ne prendre aucune sanction pour fait de grève. Elle a aussi désavoué les méthodes de l'encadrement que, bien sûr, elle a fait mine de découvrir.

Les grévistes n'ont pu obtenir la systématisation d'une prime de 50 euros, mais leur sentiment de victoire est quand même profond. Cette grève a été chaleureusement accueillie par les autres travailleurs, admiratifs, et même du côté des clients. Se mobiliser était la meilleure façon de se faire respecter, et les grévistes en sont fiers. Visiblement, cela a aussi donné des idées à beaucoup de leurs collègues, car les problèmes sont loin d'être tous réglés.

Correspondant LO

Engie – Centres d'appels : en lutte !

Le 27 septembre, à l'appel de l'intersyndicale CFTD, CGC, CFTC, FO, CGT, les centres d'appels d'Engie (ex GDF-Suez) étaient massivement en grève, 72 % selon les syndicats, avec des taux de grévistes de plus de 80 % à Annecy, Villeurbanne ou Toulouse.

En effet, dans les centres d'appels travaillant en sous-traitance pour Engie 550 emplois sont menacés. À juste titre, les travailleurs considèrent que c'est bien Engie qui est responsable de ces pertes d'emplois.

En 2009, la direction d'Engie, considérant que ses salariés lui coûtaient trop cher, a choisi de sous-traiter l'activité des conseillers téléphoniques ; puis, il y a cinq mois elle a annoncé un vaste plan de suppressions d'emplois (1 900 selon la CGT). En fait elle veut considérablement « rentabiliser » le secteur vente gaz et électricité et a décidé d'aider les entreprises qu'elle utilise en sous-traitance à délocaliser de l'ordre de 30 % de leur activité vers la Tunisie, le Portugal et l'île Maurice. Il est aussi question d'une délocalisation vers le Cameroun et le Sénégal.

Non seulement les frontières n'arrêtent pas l'exploitation mais en fait elles la favorisent ! Engie, avec

le soutien de l'État français (actionnaire d'Engie) profite de la grande pauvreté de pays africains pour y déplacer ses activités et ainsi sous-payer les salariés.

Les syndicats dénoncent la politique de dumping social pratiquée par Engie au moment où le président de la République fait semblant de lutter contre ce système de surexploitation en Europe. Et ils font remarquer que Engie s'assoit sur un accord social européen signé en avril 2016 avec les organisations syndicales où elle s'engageait à « garantir l'employabilité, la stabilité et l'amélioration des conditions sociales de tous les salariés... » !

Lors de la journée de grève du 27 septembre, plusieurs regroupements de salariés ont eu lieu pour s'adresser à la population et dénoncer la politique d'Engie à Quimper, La Baule, Lyon, Montpellier...

Une journée réussie.

Correspondant LO

Bus de Moulins : 21 jours de grève pour les conducteurs

Les conducteurs de bus de l'agglomération de Moulins, dans l'Allier, ont fait 21 jours de grève. La direction locale de RATP Dev, la direction régionale et les élus de la communauté d'agglomération ont tout fait pour pourrir le mouvement, avec refus de négocier, calomnies dans la presse, portes closes de la communauté d'agglomération et refus de recevoir les grévistes. Les élus sont même allés jusqu'à modifier les horaires des employés de l'agglomération pour qu'ils ne rencontrent pas les grévistes.

Mais les conducteurs ont tenu le coup. Tous les midis, ils mangeaient ensemble et environ 30 grévistes se retrouvaient autour d'un repas préparé par une cuisinière ou un cuisinier gréviste. Pendant les trois semaines, les achats ont été faits en utilisant ce qu'a rapporté le soutien financier des usagers, des militants CGT ou des salariés passant devant le dépôt et s'arrêtant pour donner un billet de 10 ou 20 euros.

Il y a eu aussi la solidarité organisée par les syndicats CGT de l'agglomération et d'autres dépôts RATP Dev ou par l'intermédiaire de la fédération CGT des Transports. Les chèques comptabilisés pour l'instant vont permettre à chaque gréviste de recevoir une somme non négligeable et d'autres chèques sont annoncés.

Mardi 26 septembre, voyant que la grève ne s'es-soufflait pas, la direction régionale a accepté de commencer les négociations. Au bout de deux jours, les grévistes obtenaient quelques améliorations sur un certain nombre de primes.

Même si cela ne correspondait pas à ce qui était espéré, les grévistes, tous ensemble ont décidé de l'accepter et de reprendre le travail jeudi 28 septembre estimant qu'ils ne pourraient obtenir plus.

Cette grève n'a pas permis d'obtenir tout ce qui était envisagé mais elle a montré que la solidarité ouvrière n'est pas un vain mot.

Correspondant LO

Lisez la revue *Lutte de classe*

revue mensuelle de l'Union communiste internationaliste

Au sommaire du n° 186 (septembre - octobre 2017) :

- Les débuts à la présidence de l'homme du capital financier
- Ordonnances Macron : une agression contre l'ensemble du monde du travail
- Corée du Nord – États-Unis : derrière la surenchère guerrière
- Au Venezuela, la droite veut en finir avec le régime chaviste de Maduro
- La situation en Côte d'Ivoire, depuis les mutineries et la grève des fonctionnaires
- La vaccination, un progrès médical majeur, remis en cause au nom de la liberté de choix
- Parti du travail de Belgique : du maoïsme au parlementarisme ?
- Bordiguisme et trotskysme
- Un échange de lettres entre Lutte ouvrière et Lotta Comunista

Prix : 2,50 euros - Envoi contre cinq timbres à 0,73 euro.

Whirlpool – Amiens : Macron joue au sauveur d'emplois

Le 3 octobre, Macron s'est à nouveau montré devant l'usine Whirlpool d'Amiens pour jouer à l'homme de parole, promoteur d'emplois. La grève et les actions des ouvriers de Whirlpool pendant la campagne présidentielle avaient attiré l'attention des médias et, lors de sa visite du moment, les travailleurs avaient hué le candidat Macron.

Aidé par l'argent de l'État et des collectivités locales, l'industriel repreneur Nicolas Decayeux a racheté l'usine Whirlpool dans l'intention de produire des bacs réfrigérants, promettant de réembaucher la plupart des ouvriers : 277 sur les 300 CDI. Dans un premier discours, le futur patron du site de Whirlpool, Nicolas Decayeux, avait surtout insisté sur la nécessité

d'être « flexible et agile ». Quant aux presque deux cents intérimaires et CDD, il n'est pas question qu'ils soient repris. Et c'est encore sans compter la centaine de salariés de l'usine Prima, sous-traitant exclusivement ses pièces plastiques pour Whirlpool, qui travaillent dans l'enceinte même de l'usine et qui perdront leur travail l'été prochain lors de la fin de la production des

sèche-linge.

Ces derniers ont d'ailleurs fait grève les 27 et 28 septembre. Ils n'avaient obtenu aucune des concessions gagnées par les ouvriers de Whirlpool après l'annonce de la fermeture et la grève. Ces deux jours d'action ont permis d'obtenir que l'ensemble des mesures accordées par Whirlpool à ses salariés soient étendues aux ouvriers de son sous-traitant (primes de licenciement économique légales et extra-légales, même en cas d'une reprise). S'y ajoutent le paiement des heures de grève et une prime de 200 euros.

Les salariés de Whirlpool, de leur côté, attaquent leur ancien patron aux



Prud'hommes pour avoir fermé l'usine sans justification économique, puisque les actionnaires viennent d'empocher un milliard de dollars de bénéfices. Ils ont de plus, selon les syndicats, perçu 40 millions d'aides de l'État au titre du CICE (notamment quand Macron était ministre). Le seul salaire versé au PDG du groupe, Jeff Fetting, treize millions d'euros l'an,

aurait suffi à maintenir les salaires et l'emploi de plus de cinq cents salariés, embauchés, intérimaires et sous-traitants.

À Amiens, Macron a réussi à serrer la main de quelques ouvriers de Whirlpool, mais il a surtout fait la preuve qu'il est le bienfaiteur des grands patrons avec la peau des travailleurs!

Correspondant LO

Renault – Douai : moins de voitures, mais pas moins de travail !

Les modèles dits haut de gamme produits à l'usine Renault de Douai se vendent moins. La direction a décidé d'en diminuer la production de 25% à partir du 20 novembre.

Mais pas question d'en profiter pour baisser les cadences et diminuer la fatigue du personnel, au contraire. La folle cadence actuelle est de 60 véhicules à l'heure. Elle sera maintenue pour l'une des deux équipes.

Pour l'autre équipe, la cadence passera à 30 véhicules à l'heure. Deux fois moins de travail? Eh bien non! Ce sera moins

de travailleurs et davantage d'opérations à réaliser pour ceux qui resteront. Par exemple, à 60 véhicules/heure, un travailleur monte les filtres à air. À 30 véhicules/heure, il montera en plus les bacs batterie ou autres.

Le directeur de la communication parle pudiquement d'ajustements des effectifs, pour ne pas dire licenciements, d'une partie des 1500 intérimaires, sur chaîne en majorité. Des centaines d'entre eux craignent de se retrouver bientôt sur le carreau, sans salaire.

Des syndicats comme FO

et la CFDT n'y font même pas allusion. Ils se lancent dans des argumentaires commerciaux sur l'insuffisance de la publicité de Renault pour ses modèles haut de gamme. Et rien sur les profits de Renault et son choix de jeter à la rue des centaines de jeunes, et de surexploiter ceux qui resteront pour maintenir les profits...

Quand Renault et tous les capitalistes parlent de flexibilité et de liberté, c'est de cela qu'il s'agit: pouvoir prendre ou jeter les travailleurs à leur guise, au gré des intérêts des actionnaires.

Correspondant LO

Vélib' : en lutte pour les emplois

Mardi 3 octobre, de nombreux travailleurs de la société Vélib' se sont rassemblés au tribunal de grande instance de Nanterre. Ils veulent qu'un jugement impose au nouveau patron de Vélib', Smoovengo, de reprendre tous les travailleurs avec leurs droits acquis pendant la dizaine d'années où Vélib' a été gérée par JCDecaux.



En effet, Decaux a perdu l'appel d'offres du marché des vélos en libre-service parisien, qui sera donc exploité par Smoovengo à partir du 1^{er} janvier prochain. Des travaux sont en cours dans la capitale pour mettre les emplacements Vélib' aux normes du repreneur mais, pour le moment, 315 travailleurs restent sur le carreau.

Car Smoovengo, qui a pourtant derrière lui le puissant groupe Vinci, ne veut pas reprendre les salariés de Decaux. Dans son appel d'offres, la mairie de Paris, le donneur d'ordres, n'a pas inclus la clause de reprise du personnel régié par l'article du code du travail L.1224-1 qui l'y contraindrait. Les travailleurs sont d'autant plus en colère contre la mairie de Paris que celle-ci, malgré leurs demandes persistantes, refusait depuis deux ans d'inclure cette clause. C'est d'ailleurs cette absence d'obligation qui a séduit Smoovengo.

Pour l'instant, le

repreneur, qui doit embaucher trois cents personnes, s'est contenté de la vague promesse aux salariés actuels qu'ils seront prioritaires, mais en restant dans le flou. C'est ce qui a conduit les travailleurs de Vélib' à lancer ce recours auprès du tribunal pour obtenir un jugement qui obligerait à les reprendre tous, en maintenant leurs anciennes conditions de travail et de salaire, primes d'ancienneté, paniers repas, intéressement... C'est d'autant plus vital pour les travailleurs de Vélib' que, de son côté, Decaux n'envisage pas de les reclasser, renvoyant la balle à son successeur.

Le jugement sera rendu le 7 ou le 14 novembre. D'ici là, les travailleurs restent mobilisés. Ils ont bien l'intention de se joindre à toutes les manifestations qui vont avoir lieu contre les ordonnances de Macron et ils demandent aux usagers de les aider en boycottant Vélib'.

Jacques Fontenoy

Cooper Standard – Rennes : les temps modernes

Cooper Standard est une usine spécialisée dans la fabrication de pièces antivibratoires pour l'automobile, en majorité pour PSA. Ancienne propriété de Citroën elle est passée de 3000 à 450 salariés en quinze ans!

Située dans une zone industrielle de Rennes depuis les années 1950, la vieille usine vient d'être remplacée par une nouvelle sur le même site. Qualifiée de « usine du futur », celle-ci a été inaugurée en mars dernier par les patrons et les élus locaux qui ont utilisé l'argent des impôts pour « sauver

ce fleuron de l'industrie bretonne »!

Mais elle a été conçue à l'économie et avec le minimum d'espace. Le parcours du combattant commence dès l'entrée sur le site, où il faut un portable pour s'éclairer!

Les vestiaires sont trop petits, les placards trop hauts, obligeant les salariés à grimper sur des bancs, et ils ne sont pas assez larges pour y mettre toutes leurs affaires. Au vestiaire des femmes, il n'y a aucune intimité quand la porte s'ouvre. Dans les toilettes, certaines sont déjà bouchées, les miroirs

se décrochent. L'infirmier, trop petite, a été épinglée par l'inspectrice du travail.

Dans les ateliers, les fumées et vapeurs sont très irritantes et provoquent des malaises graves. La direction reconnaît que l'air est pollué mais n'a comme solution actuelle que de faire ouvrir les trappes du toit... quand il ne pleut pas!

On leur promettait une usine au top du progrès technologique. Reste Les Temps modernes façon Charlie Chaplin!

Correspondant LO

DANS LES ENTREPRISES

Chantier STX – Saint-Nazaire : coréen, français, italien, un patron reste un patron

La vente récente des chantiers navals STX de Saint-Nazaire au groupe Italien Fincantieri, intervenue au lendemain du rapprochement Alstom-Siemens, a donné lieu à une surenchère de patriotisme économique.

Des politiciens de tout bord aux directions des centrales syndicales en passant par les journalistes, tous y sont allés de leur couplet nationaliste : « On brade nos entreprises ! », « On liquide nos fleurons industriels ! » Un couplet d'autant plus ridicule que, jusqu'ici, le chantier appartenait pour les deux tiers des actions... à un groupe coréen !

L'opération de vente du chantier naval, qui dure

depuis plus d'un an et qui va durer quelques mois encore, permet à ceux qui se placent en bons gestionnaires ou conseillers du capitalisme de faire croire aux travailleurs du chantier et d'ailleurs qu'avoir un patron français serait mieux pour eux.

Mais c'est justement une direction des chantiers bien française, se succédant à elle-même depuis plus de dix ans, qui a réduit de

moitié les effectifs en CDI et augmenté la précarité parmi les travailleurs. Et tout cela sous la direction de quatre actionnaires successifs de nationalités différentes, parmi lesquels l'État français ! C'est cette même direction qui a reçu l'assurance de continuer à œuvrer sous Fincantieri.

Alors que le patronat met en permance les travailleurs en concurrence pour augmenter ses profits, on voit bien l'intérêt qu'il y a à nous faire croire que l'ennemi est ailleurs, que ce soit le patron étranger ou le travailleur étranger, voire même le travailleur



Le chantier Fincantieri à Monfalcone.

de la région d'à côté. Ces discours, repris, y compris par les défenseurs syndicaux d'une « bonne » politique industrielle, mènent les travailleurs dans une impasse.

Aux Chantiers, l'annonce de la vente à Fincantieri n'a guère changé les discussions habituelles sur le sujet parmi les travailleurs. La faiblesse des salaires, les conditions de travail dégradées

et le manque d'embauches sont des sujets qui, quels que soient leur statut ou leur nationalité, les concernent tous. Les patrons le savent et voudraient bien les diviser. Mais la force des travailleurs dépend justement de leur capacité à s'unir pour opposer leur force collective au patronat, quelle que soit sa nationalité.

Correspondant LO

SNEM – Montreuil : l'entreprise pollue, les riverains résistent

La SNEM (Société d'eugénisation des métaux), qui compte seize salariés sur le site de Montreuil, est un sous-traitant de Safran et d'Airbus. Elle les fournit en pièces traitées au chrome VI. C'est un produit classé cancérigène et mutagène promis à l'interdiction pour septembre 2017. Safran et Airbus ont obtenu une dérogation d'exploitation jusqu'en 2029, mais les riverains, qui en subissent les conséquences, n'en veulent pas.

Le site de Montreuil est situé à côté de deux écoles primaires et de deux maternelles et jouxte un centre d'accueil pour autistes. Depuis douze ans, l'association Les Buttes à Morel se bat contre les conditions d'insalubrité du site. Parents, FCPE

et riverains se sont réunis pour exiger des analyses et ont menacé de bloquer l'usine. Malgré trois cas de leucémie rare en douze ans, dont le dernier en juin 2017, malgré l'injonction préfectorale faite à l'exploitant de se mettre en conformité

avec la loi, rien n'y a fait.

Deux jours avant la rentrée des classes, s'appuyant sur les analyses de qualité de l'air portant sur les taux de benzène et de radioactivité et déclarant les écoles sans danger, les pouvoirs publics ont incité les riverains à abandonner leur action.

Mais, mi-septembre, les résultats d'analyses de l'usine ont révélé un taux de chrome VI trois fois supérieur au maximum autorisé, bien que les prélèvements aient été effectués dans une usine à l'arrêt depuis deux semaines, ce qui a renforcé la détermination

des riverains mobilisés. Ils ont voté le blocage de l'usine et mis en avant trois revendications : fermeture de l'usine, dépollution du site, reclassement des salariés.

Le 27 septembre, la préfecture, estimant que la SNEM avait fait deux des trois démarches de mise en conformité de l'usine, a fait évacuer par les CRS le collectif présent devant l'usine, blessant plusieurs personnes et en envoyant deux aux urgences. À la fin de l'échauffourée, deux parents d'élèves ont été placés en garde à vue, qui a été prolongée au-delà de 24 heures, pour rébellion et violence

sur agent dépositaire de l'autorité publique. Ils comparaîtront le 6 mars 2018 au tribunal de Bobigny.

Cela n'entame pas la détermination des riverains, qui continuent à se mobiliser devant l'usine et qui savent maintenant que l'État et sa police seront toujours du côté des grands groupes industriels, les aidant ainsi à exploiter et polluer sans vergogne. Safran et Airbus doivent être tenus pour responsables, reclasser les salariés, fermer l'usine et dépolluer le site !

Correspondant LO

13 octobre : manifestation nationale des victimes de l'amiante

Cette année, la manifestation nationale des victimes de l'amiante mérite une mobilisation exceptionnelle. Ces derniers mois, la justice a rendu coup sur coup des décisions tendant à mettre un terme aux procédures dirigées contre une partie des patrons responsables de l'utilisation de l'amiante aux dépens des travailleurs et de leur vie.

Une première décision de justice a mis fin à quinze dossiers de poursuites, et une autre annule la mise en examen de neuf hauts responsables de cette

catastrophe sanitaire. Chacun sait que des dizaines de milliers de travailleurs ont été condamnés à mort par les grands groupes capitalistes qui, au nom de leurs

profits, ont sciemment utilisé l'amiante jusqu'à son interdiction, voire même encore après, en sachant pertinemment quelles en seraient les conséquences tragiques pour leurs salariés. Des centaines de milliers d'autres salariés ont été intoxiqués gravement.

Les responsables gouvernementaux et étatiques, chargés en théorie de la sauvegarde de la sécurité des salariés au travail, ont été les complices actifs des

industriels empoisonneurs. En France, après une première interdiction partielle dans le bâtiment, l'amiante n'a été interdit définitivement qu'en 1997, alors qu'il l'a été bien plus tôt dans la plupart des grands pays industriels, y compris aux USA. Et cela seulement à la suite des mobilisations initiées par des militants isolés.

Les victimes, les familles des victimes bien souvent décédées, ont tout fait, avec l'aide de l'Andeva, pour qu'au-delà des réparations matérielles très partielles qui pouvaient leur être attribuées des procès se tiennent pour juger du crime d'empoisonnement commis. Mais les gouvernements, l'État et toute une partie de l'appareil judiciaire se sont mobilisés pour empêcher qu'au si bien les industriels

assassins que leurs complices gouvernementaux ou étatiques puissent être jugés. C'est allé du refus de mettre les moyens nécessaires pour mener à bien l'instruction jusqu'au dessaisissement de juges trop zélés ou au changement de la loi, pour faire traîner une affaire entamée il y a vingt ans.

Les travailleurs doivent manifester face à ce scandale qui, à chaque étape, ajoute l'odieux à l'inadmissible, en donnant l'image crue mais bien réelle de ce système capitaliste.

Paul Sorel

Lutte Ouvrière s'associe à l'appel de l'Andeva (Association nationale des victimes de l'amiante) qui appelle à manifester :

Vendredi 13 octobre à 14 h à Paris départ de la tour Montparnasse

(métro Montparnasse-Bienvenue)



Dans la manifestation de 2016.

Hôpitaux : nouvelles technologies et vieux maux

On assiste actuellement à l'installation dans un certain nombre d'hôpitaux de systèmes automatiques de gestion de l'absentéisme, qui est en très forte hausse dans tous les établissements.

L'un de ces systèmes s'appelle Whoog, du nom de la société qui en est à l'origine. Cette application est en vigueur dans un certain nombre de centres hospitaliers tels que ceux de Montpellier, Saint-Étienne, Blois ou Tours.

Whoog se présente comme « une solution de gestion des remplacements du personnel » basée en principe sur le volontariat. Elle permet à des volontaires de s'inscrire pour travailler en plus de leurs horaires, avec l'idée d'améliorer leur situation par le paiement d'heures supplémentaires. Reste à savoir dans quelle mesure. Car la charte signée par chaque volontaire précise que, si les heures effectuées dans un autre pôle que le sien seront rémunérées, par contre, à l'intérieur du même pôle, seules les heures effectuées en week-end, les jours fériés et pendant les vacances scolaires seront payées. En semaine, elles seront

recupérées.

D'après ses initiateurs et les autorités hospitalières intéressées à l'affaire, finies les heures passées au téléphone par les cadres des services pour trouver des remplaçants, finies les pressions exercées sur les agents à qui on demande au pied levé un remplacement, y compris dans un service différent et où bien des choses ne leur sont pas familières. Tout se passerait désormais dans le respect des règles de gestion du temps de travail et de repos... Ben voyons!

En réalité, un tel système valide le sous-effectif criant des agents et le flux tendu de l'organisation du travail dans tous les établissements. De plus, il fait porter la responsabilité des remplacements sur les agents inscrits sur la plateforme. Ils gèrent eux-mêmes leur planning de remplacement et font ainsi gratuitement le travail que les cadres faisaient avant.

Remplacer du personnel

malade d'épuisement par des agents déjà surchargés de travail, même volontaires, n'a rien à voir avec le progrès. L'administration hospitalière organise la pénurie de personnel pour répondre aux exigences d'économies imposées par les gouvernants, et elle sert la soupe à des sociétés privées qui trouvent encore là le moyen de faire leur beurre.

Correspondant LO

CHU d'Angers, un malaise général

Chirurgie orthopédique, gynécologie, neurologie, pédiatrie, autant de services où la direction du CHU d'Angers vient d'annoncer des fermetures de lits et des restructurations. En soins de suite longue durée, 40 lits vont être supprimés.

En clair, que ce soit par petites touches ou par services entiers, la direction diminue l'offre de soins et enlève des postes, introduit une polyvalence des équipes, casse les organisations existantes, dans le but avoué de rendre l'hôpital plus rentable, les yeux

La grande misère en Auvergne Rhône-Alpes et ailleurs

Mercredi 20 septembre, des médecins hospitaliers de la région Auvergne-Rhône-Alpes ont publié une lettre ouverte à la ministre de la Santé, dénonçant la dégradation du service public.

Signée par plus de 400 médecins travaillant dans 25 hôpitaux publics de la région, cette lettre évoque les suppressions de lits, les attentes interminables, notamment dans les services d'urgence complètement embouteillés. Elle dénonce aussi les conditions d'exercice de ces médecins, dont un certain nombre se retrouvent en arrêt de travail pour burn out, et aussi

les réductions de moyens imposées par les plans d'économies sur les budgets des hôpitaux.

Cette lettre pourrait être signée par tous les médecins du pays, et par l'ensemble du personnel de santé, des infirmières aux aides-soignants. Car c'est bien une politique nationale qui est responsable de ce qu'elle dénonce, une politique menée depuis des lustres par tous les gouvernements successifs, sous prétexte de rentabilité, au mépris des conditions de travail des salariés et de la santé de la population.

Cédric Duval

rivés sur ses graphiques de dépenses et de production de soins.

300 contractuels ont été renvoyés dès septembre, alors que beaucoup de salariés ont encore des congés à prendre et que de nombreux arrêts maladie ne sont pas remplacés. C'est le cas dans la plupart des services de soins, mais aussi à la pharmacie où les heures supplémentaires s'accumulent.

La colère aussi s'accumule : à la stérilisation, les salariés, las de ne pas être entendus, ont décidé la grève pour le jeudi 5 octobre. Une

grève qui devrait bien faire bouler de neige.

Correspondant LO



La Poste - Loire-Atlantique : les facteurs de plusieurs centres courrier en grève

Depuis la mi-septembre, dans plusieurs centres courrier de Loire-Atlantique, les facteurs se mettent en grève à l'occasion de réorganisations visant à diminuer le nombre d'emplois et à dégrader leurs conditions de travail.

Ils protestent notamment contre la coupure méridienne, qui aurait pour conséquence de les faire travailler non seulement le matin mais également l'après-midi. Elle bouleverserait l'organisation de la vie privée et occasionnerait des frais de garde supplémentaires des enfants en

bas âge et un coût de repas plus élevé qu'à domicile.

La précarité aussi exaspère : il y a désormais des CDI GEL ou des CDI Intérimaires, employés par des entreprises sous-traitantes et qui n'ont pas les mêmes conditions que les postiers. La Poste emploie aussi des stagiaires qui effectuent le

même travail avec seulement une indemnité, et des travailleurs gratuits dans le cadre de travaux d'intérêt général... Ainsi, tout est bon pour faire des économies sur le dos des travailleurs.

Après dix-huit jours de grève, les facteurs de Saint-Herblain ont gagné pour une équipe le fait d'avoir un jour de repos en semaine et un samedi sur deux ainsi qu'une coupure du midi moins longue. De plus, un alternant sera affecté sur le site.

Certains facteurs du centre-ville de Nantes, qui ont fait deux jours de grève, sont allés les rejoindre le premier jour sur un piquet très fraternel; l'occasion de comparer les expériences des uns et des autres : « *Faire confiance à La Poste, mais vous êtes fous ! Exigez que tout ce qu'ils promettent soit écrit !* »

Le lendemain, ils ont rejoint les facteurs en grève à Nantes Eraudière, avant de reprendre le travail.

Au nord de Nantes, les

facteurs de Nort-sur-Erdre sont en grève depuis lundi 25 septembre, contre la coupure méridienne et la suppression de deux tournées. Ils multiplient les manifestations dans cette petite ville. Enfin, à partir de vendredi 6 octobre, ce sont les facteurs du Sud-Loire, à Vertou et La Haye-Fouassière qui seront à leur tour en grève. La direction de La Poste n'en a pas fini avec les facteurs qui relèvent la tête.

Correspondant LO

Châlons : la mobilisation empêche un licenciement

Début janvier 2016, la direction de La Sauvegarde 51, une association qui gère un foyer d'accueil de migrants mineurs à Châlons-en-Champagne, avait décidé de mettre à pied une déléguée du personnel SUD puis de procéder à son licenciement. Le ministère vient de rendre sa décision, en refusant

le licenciement de cette militante.

Cette déléguée avait dénoncé les mauvaises conditions de travail de ses collègues et d'accueil des jeunes. Dans ce foyer, un jeune avait mis fin à ses jours en se jetant par une fenêtre.

L'inspection du travail avait refusé le

licenciement, mais la direction avait fait appel de cette décision devant le ministre du Travail. Durant toute cette période, les militants de SUD Solidaires, de la CGT et de la FSU, ainsi que de nombreuses associations ont apporté leur soutien à cette travailleuse. Deux rassemblements réussis

ont eu lieu devant la direction de La Sauvegarde. Dans l'association, les salariés ont par ailleurs signé majoritairement une pétition, malgré les pressions et les contrevérités de la direction. Licencier une militante syndicale parce qu'elle remplit son mandat, c'est s'attaquer à tous les autres militants et

à tous les travailleurs.

C'est la réponse collective des salariés face à cet acharnement patronal qui a permis jusqu'à aujourd'hui de faire respecter l'activité syndicale pour la défense des conditions de travail des salariés et d'accueil des jeunes migrants.

Correspondant LO



Le comité militaire révolutionnaire prépare l'insurrection

Début octobre 1917, les bolcheviks avaient acquis la majorité dans les soviets de Petrograd, de Moscou, du Nord, de la flotte de la Baltique, ce qui reflétait les progrès spectaculaires de leur influence parmi les masses ouvrières et les soldats. Ces derniers envoyaient de partout des délégués au soviet de Petrograd : « Mais jusqu'à quand cette situation intolérable va-t-elle encore durer ? Les soldats nous ont ordonné de vous faire savoir que si d'ici au 1^{er} novembre il n'y a pas d'avancées décisives vers la paix, il n'y aura plus personne dans les tranchées, l'armée tout entière se ruera vers l'arrière », disaient-ils notamment. Les campagnes, elles aussi, se soulevaient. Trotsky décrit ainsi cette période dans *L'avènement du bolchevisme* :

« C'était l'époque où nous nous dirigeons ouvertement vers l'insurrection et où nous nous organisons pour la préparer. La date fixée pour la convocation du congrès panrusse des soviets était le 25 octobre. On savait déjà, sans l'ombre d'un doute, que le congrès se prononcerait pour la remise du pouvoir aux mains des soviets. Mais une telle décision devait entrer en vigueur sans attendre, sinon elle se transformerait en une manifestation platonique absolument indigne. (...) Nous avons proclamé publiquement, au nom du soviet de Petrograd et du congrès du Nord, que le deuxième congrès des soviets devait renverser le gouvernement de Kerenski et devenir le véritable maître de la terre russe.

L'insurrection était déjà réellement en marche. Elle se déployait complètement

au grand jour, aux yeux de tout le pays. (...) C'était une époque de meetings incessants dans les usines, aux cirques Moderne et Ciniselli, dans les clubs, les casernes. L'atmosphère de tous les meetings, de toutes les réunions, était chargée d'électricité. Toute évocation de l'insurrection soulevait une tempête d'applaudissements et des cris enthousiastes. »

La bourgeoisie criait au danger. Le gouvernement Kerenski et ses soutiens, socialistes-révolutionnaires et mencheviks au soviet, sentaient le sol se dérober sous leurs pieds. Le pouvoir leur échappait. Quand le quartier général de l'armée réclama l'envoi au front d'une partie de la garnison de Petrograd, sous prétexte de protéger la capitale d'une avancée allemande, le soviet de Petrograd s'y opposa. Il se méfiait de l'état-major,

la tentative de coup d'État de Kornilov, fin août, ayant déjà été précédée de l'éloignement de plusieurs régiments révolutionnaires.

« Le comité exécutif du soviet refusa d'apposer, les yeux bandés, son tampon sous l'ordre d'éloigner les deux tiers de la garnison. Il est indispensable, avon-nous alors déclaré, de vérifier si cet ordre répond effectivement à des considérations militaires, et donc de constituer un organisme pour ce faire. C'est ainsi qu'est née l'idée de former, avec la section des soldats du soviet, c'est-à-dire avec la représentation politique de la garnison, un organe strictement opérationnel, en l'occurrence le comité militaire révolutionnaire, un organe qui allait par la suite acquérir une puissance telle qu'il devint l'instrument concret du coup de force d'Octobre.



Détachement de gardes rouges du groupe de combat de l'usine Poutilov. ARC

La première tâche du comité militaire révolutionnaire fut de nommer des commissaires dans toutes les unités de la garnison de Petrograd et dans toutes les institutions importantes de la capitale et des environs.

De divers endroits, on nous informait que le gouvernement ou, pour être plus exact, les partis gouvernementaux s'activaient à organiser et armer leurs forces. De différents dépôts d'armes, publics et privés, on sortait des fusils, des revolvers, des mitrailleuses, des cartouches, pour en armer les élèves des écoles militaires, les étudiants et, plus généralement, la jeunesse bourgeoise.

Il fallait prendre sans tarder des mesures préventives. On affecta des commissaires à tous les dépôts et

magasins d'armes. Ils se rendirent maîtres de la situation pratiquement sans rencontrer d'opposition. Il est vrai que les commandants et les propriétaires des dépôts d'armes s'efforcèrent de ne pas reconnaître leur autorité, mais il suffisait de s'adresser au comité de soldats ou à celui des employés de chaque établissement pour que la résistance soit immédiatement brisée. Dès lors, on ne délivra plus d'armes que sur un ordre de nos commissaires. (...) Les régiments déclaraient les uns après les autres, à l'issue de meetings où étaient intervenus les représentants des différents partis, qu'ils ne reconnaissaient plus que les commissaires du soviet de Petrograd et qu'ils ne bougeraient que sur ses instructions. »

QUI SOMMES-NOUS ?

Lutte ouvrière

Union communiste (trotskyste),
membre de l'Union communiste internationaliste

L'Union communiste (trotskyste) qui publie *Lutte ouvrière*, sous le nom duquel elle est connue en tant qu'organisation politique, regroupe des militants pour qui communisme et socialisme sont le seul avenir pour l'humanité. Celle-ci est menacée par les crises, l'épuisement des matières premières et des milieux naturels et les guerres dus à l'anarchie de la société actuelle, dont la division en classes sociales repose sur la concurrence économique et l'égoïsme individuel.

Nous sommes convaincus que les travailleurs peuvent remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine car ils constituent la majorité de la population et n'ont aucun intérêt personnel au maintien de l'actuelle société. Pour cela ils devront remplacer l'État de la bourgeoisie pour créer un régime où les masses populaires exerceront elles-mêmes le pouvoir en assurant un contrôle démocratique sur tous les rouages du pouvoir économique et politique. Nous disons aussi que les travailleurs n'ont pas de patrie et qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut être un peuple libre.

Les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, du nom du compagnon et continuateur de Lénine, qui a combattu le stalinisme dès son origine et a péri assassiné pour n'avoir jamais cédé.

Lutte ouvrière est éditée par la société Éditions d'Avron - 6, rue Florian 93500 Pantin - Téléphone : 01 48 10 86 20 - SARL au capital de 7 622,45 euros, durée cinquante ans à partir du 1^{er} janvier 1970 - Gérant : Michel Rodinson. Associés : René Marmaros, Isaac Szmulewicz, Jean-Claude Hamon. Directeur de la publication et responsable de la rédaction : Michel Rodinson. - Tirage : 12 000 exemplaires. Impression : La Galiote Prenant, 70 à 82 rue Auber, 94400 Vitry-sur-Seine - Commission paritaire des publications n° 1019 C 85576 - ISSN 0024-7650 - Distribué par les MLP (Messageries lyonnaises de presse) - Dépôt légal octobre 2017.

Toute correspondance à LUTTE OUVRIÈRE - BP 20029 - 93501 PANTIN CEDEX

Soutenir financièrement Lutte Ouvrière

Contrairement aux partis qui défendent l'ordre social, qui sont financés par la bourgeoisie à travers de multiples canaux, qui monopolisent les passages dans les grands médias, Lutte Ouvrière ne peut compter, pour exister, éditer des affiches, des tracts, financer les campagnes électorales et toutes ses interventions, que sur ceux qui sympathisent avec son combat. C'est pourquoi nous faisons appel à vous.

Les dons et cotisations versés à un ou plusieurs partis politiques ne peuvent excéder au total 7 500 euros par an.

Si vous souhaitez nous soutenir financièrement, merci de nous adresser vos dons par chèque libellé à l'ordre de :

Association de financement du parti Lutte Ouvrière,

En les remettant à un militant ou en les envoyant à l'adresse suivante :

LUTTE OUVRIÈRE
BP 20029 - 93501 PANTIN CEDEX.

Merci d'indiquer lisiblement vos nom, prénom et adresse, pour permettre l'envoi du reçu fiscal auquel ce don donnera droit. En effet, les dons à un parti politique donnent droit à une réduction d'impôt dans la proportion de 66 % de ce don et dans la limite de 20 % du revenu imposable. Ainsi un don de 300 euros donnera droit à une réduction d'impôts de 200 euros, à condition que l'impôt sur le revenu dépasse cette somme.

Seuls les dons inférieurs à 150 euros peuvent être versés en espèces. Ces dons en espèces donnent lieu à un reçu, comme tous les autres dons, mais n'ouvrent pas droit à une réduction fiscale.

L'association de financement du parti Lutte Ouvrière a été agréée le 30 novembre 2009. Elle est seule habilitée à recueillir les dons de personnes identifiées.

L'article 11-4 de la loi du 11 mars 1988 précise que les dons et cotisations d'une personne physique à un ou plusieurs partis politiques sont plafonnés à 7 500 euros par an. L'article 11-5 de cette loi dispose que « ceux qui ont versé des dons à un ou plusieurs partis politiques en violation de l'article 11-4 sont punis d'une amende de 3 750 euros et d'un an d'emprisonnement ».



Bulletin d'abonnement

Je souhaite m'abonner à Lutte ouvrière Lutte de classe
Nom Prénom
Adresse
Code Postal Ville

Ci-joint la somme de :
Chèque à l'ordre de Lutte ouvrière ou virement postal : CCP 26 274 60 R Paris
à adresser à LUTTE OUVRIÈRE, BP 20029, 93501 PANTIN CEDEX

Tarif des abonnements	Lutte ouvrière		Lutte de classe
	6 mois	Un an	Un an
France, Outre-mer	20 €	40 €	15 €
Outre-mer avion	28 €	56 €	17 €
Reste de l'Europe	38 €	76 €	20 €
Reste du monde	46 €	91 €	24 €

Envoi sous pli fermé : tarifs sur demande.

Sur Internet

www.lutte-ouvriere.org
www.union-communiste.org
contact@lutte-ouvriere.org

Vidéos

www.lutte-ouvriere.org/multimedia
Pour les malvoyants
www.lutte-ouvriere-audio.org

Un film de Raoul Peck: **Le jeune Karl Marx**

L'histoire des révolutionnaires est très ancienne, mais il n'est pas fréquent de la voir au cinéma. C'est pourtant ce qu'a fait Raoul Peck, en montrant l'itinéraire de deux d'entre eux entre 1843 et 1848. Deux jeunes intellectuels allemands, révolutionnaires et communistes, Marx et Engels, vont faire le choix de se mettre au service des combats de la classe ouvrière européenne naissante. De ce choix naîtra le programme qui est encore aujourd'hui celui de son émancipation.

On voit ainsi le monde dans lequel Marx et Engels ont forgé leurs idées. On voit l'Angleterre industrialisée et sa classe ouvrière, où les femmes ont une place importante. À la même époque, en Allemagne, des intellectuels combattent le despotisme prussien en utilisant le langage de la philosophie dans des journaux et des pamphlets. Marx et Engels, âgés de 25 et 23 ans, sont issus de ce milieu. Devenant communistes, ils décident de combattre les conceptions philosophiques de leurs anciens camarades, rompent idéologiquement

avec eux et se tournent vers les militants ouvriers de toute l'Europe. Marx expulsé de Prusse se retrouve en France, à Paris. Il participe aux réunions ouvrières et y rencontre des militants comme Proudhon et Bakounine, dont les idées sont à la base de l'anarchisme.

Marx est rejoint par Engels et leur objectif commun va alors être d'armer le mouvement ouvrier d'une conception scientifique du communisme, fondée non seulement sur l'aspiration à l'égalité, mais aussi appuyée sur une compréhension du développement

historique et de la lutte des classes.

C'est dans l'enthousiasme que Marx et Engels prennent contact et adhèrent à l'une des organisations ouvrières les plus importantes de l'époque, la Ligue des justes, dont le quartier général est à Londres mais qui a des militants dans toutes les grandes villes d'Europe occidentale. Ils vont combattre les idées du principal leader de cette organisation, Weitling, révolutionnaire acharné mais aux idées imbibées de mysticisme.

Le film se termine sur la concrétisation de ce premier combat. La Ligue confie aux deux militants la rédaction d'un nouveau programme, qui sera le *Manifeste du parti communiste*. Elle changera de nom, deviendra la Ligue des communistes. Elle changera aussi de devise, passant de « Tous les hommes sont frères » à « Proletaires de tous les pays unissez-vous »,



Une scène du film.

en se fixant comme but l'expropriation de la bourgeoisie et la collectivisation des moyens de production.

Le film ne manque pas de décrire le quotidien de Marx et de sa compagne, Jenny, leurs difficultés financières, ainsi que leur expulsion d'Allemagne puis de France. Il donne ainsi chair à ces personnages historiques qu'ont été Marx et Engels, dont les idées ont inspiré le

mouvement ouvrier mondial et, espérons-le, continueront de le faire.

Le réalisateur a bien sûr mis dans le film sa propre vision des choses et de ses personnages, en racontant ce moment exceptionnel de l'histoire d'où est né le marxisme. Mais elle est toujours honnête, et Marx et Engels sont montrés comme les militants révolutionnaires qu'ils étaient.

Pierre Royan

Lafarge en Syrie: **L'État français complice**

On savait déjà que le groupe Lafarge avait payé Daech pour maintenir sa cimenterie en Syrie entre 2011 et 2014. Mais une enquête des douanes judiciaires vient de révéler que c'est avec l'appui de l'État français que cela s'est fait.

Les dirigeants de cette cimenterie LCS, dans le nord de la Syrie, à la frontière turque, achetée par Lafarge en 2007, ont été confrontés dès 2011 à la guerre civile. Les responsables ont choisi de se maintenir, malgré les sommes importantes qu'ils devaient verser à plusieurs groupes armés, de l'Armée syrienne libre (ASL) aux Kurdes du Parti de l'union démocratique, en passant par divers groupes islamistes. 100 000 dollars ont alors été alloués par mois au paiement des groupes tenant les barrages autour de l'usine.

Quand Daech prit le contrôle de Rakka à 65 kilomètres de l'usine en avril 2013, pour les dirigeants de LCS, ce n'était qu'un groupe armé qui en remplaçait un autre. « Daech vient dans la liste des racketteurs, ça fait 10 % des sommes, dont la moitié était pour les Kurdes », résume Christian Herrault, un ancien directeur de Lafarge. L'État islamiste était alors payé avec le cash de l'usine, en frais de présentation, signé Bruno Pescheux, le patron de l'usine.

Le ministère des Affaires étrangères était au courant de ces agissements.

Christian Herrault l'a expliqué aux enquêteurs : « Le gouvernement français nous incite fortement à rester, c'est quand même le plus gros investissement français en Syrie et c'est le drapeau français. Et il faut voir que, (...) si on quitte, d'autres viendront à notre place. »

C'est aussi le marché de reconstruction d'après-guerre qui compte pour le capitaliste du béton. « Ce qu'il faut comprendre c'est que, lorsque cette guerre a commencé, l'usine venait de démarrer, insiste Bruno Pescheux. On pensait que quand tout serait fini, il y aurait au moins une cimenterie qui pourrait fournir du ciment pour reconstruire la Syrie. » En septembre 2014, les patrons du site ont même obtenu un laissez-passer de Daech pour faire redémarrer l'usine. Mais l'attaque de celle-ci par les troupes de l'EI le 19 septembre a mis temporairement fin aux projets lucratifs de Lafarge en Syrie.

Aujourd'hui, aucun des responsables, de l'usine ou du quai d'Orsay, n'a été amené à s'expliquer devant un tribunal à l'issue de cette enquête.

Lena Pigalli

Serbie: **la grève chez Fiat-Chrysler**

Les médias n'ont guère fait état de la grève des ouvriers de chez Fiat-Chrysler en Serbie en juin-juillet dernier. Cependant quelques informations sont parvenues.

Tout d'abord, la situation des travailleurs est bien pire en Serbie que dans l'Europe occidentale. Le chômage est énorme, au-dessus de 20 %. Bien évidemment le patronat, autant local que des multinationales, profite sans vergogne de cette situation. Les employeurs, les syndicats et le gouvernement négocient à propos du salaire minimum pour 2018. Aujourd'hui, plus de 350 000 travailleurs touchent le salaire minimum, soit moins de 200 euros par mois. Le salaire moyen net mensuel s'élève à 404 euros par mois.

L'usine Fca (Fiat-Chrysler automobiles) de Kragujevac, au centre du pays, est l'ancienne usine Zastava, avec toujours une participation minoritaire de l'État. La grève a éclaté fin juin, pour les salaires, mais aussi pour les conditions de travail.

La situation étant difficile et le régime autoritaire, plus de 2 000 ouvriers sur 2 400 ont fait grève en venant à leur poste, mais sans travailler. Au bout d'une quinzaine de jours, la Première ministre s'est dérangée, tandis que le patron faisait courir le bruit d'une fermeture possible de l'usine pour

s'installer ailleurs.

Finalement, la direction a partiellement cédé en signant un accord, le 25 juillet, sur une augmentation des salaires de 9,5 %, ce qui, compte tenu de la faiblesse des salaires, est bien le minimum.

Des travailleurs italiens de chez Fiat ont envoyé un message pour exprimer leur solidarité, ajoutant : « Les raisons de votre grève sont indiscutables. (...) Il s'agit des mêmes abus dont nous souffrons tous les jours en tant que travailleurs de chez Fiat-Chrysler en Italie. (...) Votre lutte est une source d'inspiration et un exemple. Cela montre que nous pouvons et devons dire non à Marchionne (le PDG de Fiat). »

André Victor

1917-2017, la Révolution russe

Pour changer le monde, les travailleurs au pouvoir

Meeting

Vendredi 20 octobre à 20h30

avec Nathalie Arthaud

et la participation d'Arlette Laguiller

Palais de la Mutualité — 24, rue Saint-Victor — Paris 5^e

Métro: Maubert-Mutualité

Entrée libre

Le meeting sera retransmis en direct sur le site de Lutte ouvrière: www.lutte-ouvriere.org